



CASAS Rapport d'activité 2015

## *Au revoir Irène. . .*

Pour nous tous, tu étais la « mama » de Casas, petite bonne femme énergique et enthousiaste, bienveillante et affectueuse, râleuse et de mauvaise foi, qui savait tellement bien écouter et consoler, qui remplissait des pages de sa belle écriture régulière, qui empochait régulièrement des stylos dans son cartable bourré de papiers inutiles, qui utilisait des quantités indescriptibles de trombones pour attacher les feuillets les plus improbables...

Mais pour moi, tu étais avant tout une amie chère, fidèle et présente, attentive et attentionnée...

J'ai aimé partager la richesse de tes connaissances, ta culture littéraire aussi bien française que britannique, ton éclectisme musical, ta passion des animaux et des plantes, ton amour de la vie...

Tous ces moments passés ensemble, nos conversations à bâtons rompus, nos après-midis musicaux, nos balades sur les rochers varois... et puis ta maladie, notre proximité silencieuse, nos espoirs de rémission, cette attente si douloureuse...

Tout cela je l'emporte avec moi, agitant la main comme tant de fois pour te dire « au revoir Irène ».

*Christiane*



*Pour Irène*

*Pour toi, qui as mené pendant si longtemps ce travail avec nous,  
Pour toi, qui t'es engagée dans toutes les causes qui te paraissaient justes,  
Pour toi, qui as pris part à nos débats, nos déceptions et nos fous rires,  
Pour toi, qui as contribué à faire vivre l'âme de la maison jaune,  
Pour toi, qui resteras toujours à nos côtés, dans nos esprits et dans nos cœurs...*

# Sommaire

## Introduction

page 5

## 2015: une année comme les autres ...

page 6

Mais aussi l'année du déménagement...

L'année de la nouvelle loi...

Et celle d'une médiatisation sans précédent du drame des migrants

## Les actions développées en 2015

page 9

- *Animer des permanences d'accueil et de conseil*
- *Gérer une domiciliation postale*
- *Accorder des aides matérielles*
  
- *Accompagner dans les démarches de la procédure d'asile*
  - L'aide à la constitution du dossier OFPRA
  - L'accompagnement au recours devant la CNDA
  - Le suivi des dossiers, la collaboration avec les avocats
  - Chiffres 2015 de l'accompagnement
  - Evolutions mesurables 2014 / 2015
  
- *Offrir des cours de français*
- *Soutenir les familles*
- *Informier et sensibiliser aux enjeux du droit d'asile*

## Les moyens de nos actions

page 32

- *Des équipes bénévoles fortes*
- *Une équipe salariée polyvalente*
- *La formation des intervenants*
  
- *Le renouvellement du partenariat avec l'AFND*
- *Des subventions publiques et privées*
- *L'augmentation des dons*
- *Les aides en nature*

## Conclusion

page 38

## Annexes

page 39

# Introduction

En relisant mon introduction au Rapport d'activité de l'année précédente, je me demandais ce qui avait bien pu changer dans le regard et surtout les actions entreprises au profit des migrants.... J'aurais dû m'abstenir d'une telle relecture tant elle est affligeante ! Que d'immobilismes, que de non-solutions, que de vaines paroles ! Même les exhortations du Pape restent sans effet. Ah, j'oubliais, l'accord entre l'Europe et la Turquie pour que surtout les Turcs gardent chez eux les migrants au prix de quelques milliards et autres concessions mercantiles. Voilà le peu de cas que l'on fait de la Convention de Genève dont les principes sont ainsi passés par-dessus bord.

Suis-je injuste ? Il y a la nouvelle loi sur la demande d'asile qui constitue une avancée dans la prise en compte des situations, même si elle reste bien timide. Il y a un pourcentage légèrement accru de statuts de réfugié octroyés. Il y a l'engagement renouvelé d'accueillir sur deux ans trente mille migrants. Il y a, et ce n'est pas négligeable, le regard des médias sur ces gens jetés sur la route de l'exil et la mobilisation que, ici ou là, il entraîne chez nos concitoyens.

C'est à peu près tout, et pour certains c'est encore trop !

Et CASAS dans tout cela ? La lecture du présent rapport vous donnera toutes informations sur les réalisations de l'année. Dans un contexte difficile lié en partie à ce déménagement programmé, l'équipe salariée a fait face, appuyée par cet important réseau de bénévoles qui est la marque de fabrique de CASAS.

Au-delà de tous ces dévouements permettez-moi de souligner l'extraordinaire humanité qui accompagne chaque action. On ne traite pas un dossier, on accompagne une personne. On n'enregistre pas une adresse postale, on renseigne un demandeur d'asile sur les délais à respecter. On ne case pas les enfants dans un coin, on joue avec eux en attendant que les parents complètent leur dossier. On prend un café, on va à l'Opéra, on découvre un musée. Bref, à ces gens meurtris et désemparés, on s'efforce de donner un peu de vie normale. C'est le même geste que celui du pêcheur de Lampedusa qui partage son pain avec ce migrant débarqué sur ses côtes !

Jacques SCHEER, Président

## 2015, une année comme les autres ...

Le défi relevé par l'équipe de CASAS en 2015 est paradoxalement d'avoir réussi à faire de cette année marquée par divers bouleversements une année ordinaire, non pas identique, mais comparable aux précédentes. Tous les efforts ont été mis en œuvre pour maintenir chacune des actions non seulement en terme de contenu mais de volume, comme on le verra au fil des pages qui suivent, et pour limiter le plus possible l'impact des préparatifs du déménagement sur notre travail.

Cela s'est fait au prix d'un renfort important de l'aide bénévole, mais aussi d'un regain - si possible ! - de patience, de bonne volonté et d'esprit de débrouille et de simplicité de la part de chacun des acteurs. Qu'ils soient tous remerciés pour leur investissement, leur sens de l'humour et leur solidarité, qui ont permis à l'équipe de vivre et traverser 2015 non pas comme une année complètement épuisante, mais juste comme une année comme les autres... !

## Mais aussi l'année du déménagement ...



On ne quitte pas un lieu occupé depuis 30 ans d'un claquement de doigt ! Il a fallu visiter et trier chaque placard, chaque tiroir et tous les recoins du grenier à notre disposition. Le tri des dossiers archivés commencé en 2014 s'est poursuivi sur plusieurs mois en parallèle des activités habituelles, avec un nouvel appel à une entreprise spécialisée dans la destruction de documents confidentiels. Chaque équipe a ensuite fait ses cartons, des personnes se proposant par ailleurs pour faire d'innombrables trajets vers Emmaüs pour les objets à donner et vers la déchetterie pour les choses à jeter.

Finalement, les fenêtres de CASAS sont restées le plus souvent éclairées durant les fêtes de fin d'année, moment d'activité fébrile et de finalisation des cartons, afin d'être prêts le 4 janvier 2016 pour le transfert rue Brûlée...

Nos trois partenaires avaient quant à eux déjà intégré la Maison protestante de la solidarité dès l'automne, d'abord la SEMIS et le CSP, puis la Cimade. L'augmentation de notre volume

de travail sur la fin de l'année et un devis de nos déménageurs plus intéressant en janvier nous a en effet conduits à retarder de quelques semaines notre entrée dans les lieux.



## L'année de la nouvelle loi ...

La nouvelle loi sur l'asile, très attendue, a été adoptée, et promulguée le 30 juillet 2015.

Dans notre département, certaines nouvelles dispositions ont été appliquées dès le mois de septembre, concernant notamment la domiciliation postale des demandeurs d'asile et l'évaluation de la vulnérabilité des nouveaux arrivants par un agent de l'OFIL, pouvant conduire à une orientation prioritaire vers une place d'hébergement en CADA.

A compter du 2 novembre, les demandeurs d'asile n'ont plus été reçus initialement à la Préfecture, mais à la PADA, Plateforme d'Accueil gérée par l'Association du Foyer notre Dame, chargée du premier enregistrement et de la délivrance d'un rendez-vous en préfecture dans des délais rapprochés. Les personnes non autorisées à saisir l'OFPRA dans le cadre d'une procédure normale n'ont dès lors plus été placées en procédure prioritaire, mais dans la procédure accélérée qui la remplace.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 finalement, la nouvelle loi s'applique dans son entier, sur tout le territoire.

Il nous a donc fallu nous adapter progressivement à l'application des nouvelles mesures, donner un surplus d'information à notre public qui perdait ses repères, et entrer en dialogue

avec les services de l'État et les associations partenaires concernant les nouvelles questions qui se posaient suite aux changements et aux inévitables dysfonctionnements marquant les périodes de transition.

## **2015 : médiatisation sans précédent du drame des migrants**

Ce surcroît d'attention et d'activité auprès des demandeurs d'asile, surgissant au moment où nous nous préparions à quitter nos locaux, s'est doublé d'un effort sans précédent d'information extérieure sur nos actions. Suite notamment à la médiatisation de naufrages successifs d'embarcations chargées de migrants tentant de traverser la Méditerranée, puis à la décision prise au niveau national d'accueillir 30000 réfugiés sur deux ans, en dépit du règlement de Dublin et par solidarité avec les pays de premier accueil tels la Grèce, la Hongrie, l'Italie, totalement débordés, l'opinion publique s'est fortement mobilisée. Au niveau local, de nombreuses personnes ont répondu dans un temps record à l'appel lancé en septembre par le Maire de Strasbourg, pour participer à cet accueil au travers de dons matériels, d'offres d'hébergement et de soutien bénévole dans divers domaines.

Sur cette période, notre association qui reçoit déjà en temps habituel de multiples demandes d'information, de candidatures de stage et de propositions de bénévolat, a vu augmenter en flèche les sollicitations et les offres, et a répondu au mieux, avec la difficulté cependant d'intégrer de nouvelles personnes dans une équipe déjà très nombreuse, alors même que se restreignaient et l'espace de travail, et le temps pour accueillir et expliquer, en raison des préparatifs du déménagement.

Parallèlement nous avons répondu à la demande faite par la Ville de Strasbourg aux différents acteurs locaux de l'accueil des migrants de participer à une réflexion commune et de co-animer avec d'autres associations des réunions d'information en direction des personnes ayant répondu directement à l'appel de la Ville en donnant leurs coordonnées via le Numéro Vert mis en place à cet effet. Plusieurs temps de préparation et de réflexion ont eu lieu sur le dernier trimestre 2015, et deux réunions se sont déroulées en présence de celles parmi ces personnes qui étaient intéressées et disponibles aux moments proposés.

La situation est paradoxale, avec d'un côté un grand mouvement de solidarité et de nombreux accueillants qui se sont préparés et attendent, et de l'autre, les réfugiés attendus qui n'arrivent pas sur notre sol, sans que les freins à leur transfert soient clairement identifiés, en tous cas à notre niveau, et alors même que le contexte se dégrade dans les lieux ailleurs en Europe où ils se trouvent.

Vous trouverez en annexe un article de Philippe Fargues qui donne des précisions à cet égard, pour une meilleure compréhension.



# Les actions développées en 2015

## Animer des permanences d'accueil et de conseil

En 2015, nous avons continué malgré toutes les évolutions mentionnées ci-dessus, à assurer deux permanences par semaine sauf jour férié ou exception très particulière, et de fait nous avons animé au fil de l'année **96 matinées de réception sans rendez-vous**, contre 94 en 2014.

### Évolution mensuelle du travail en permanence en 2015

mois 2015	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages au total	Nombre de permanences	Nombre d'entretiens réalisés
janvier	179	271	333	783	7	273
février	267	359	443	1069	8	422
mars	284	309	493	1086	9	363
avril	281	325	450	1056	7	330
mai	211	244	332	787	6	293
juin	288	436	541	1265	9	334
juillet	255	254	390	899	9	444
août	162	325	391	878	9	358
septembre	206	211	336	753	8	301
octobre	231	205	307	743	8	297
novembre	226	163	258	647	9	271
décembre	154	141	189	484	7	197
<b>TOTAL 12 mois</b>	<b>2744</b>	<b>3243</b>	<b>4463</b>	<b>10450</b>	<b>96</b>	<b>3883</b>

Les personnes qui se présentent sont des demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas d'une prise en charge en Centre d'Accueil, et se trouvent en situation précaire, notamment celles en procédure prioritaire. Il est à noter que malgré la mise en place des premières dispositions de la nouvelle loi, à compter de début septembre, nous n'avons enregistré aucune décade au niveau de la fréquentation de ces moments d'accueil.

Les permanences se sont déroulées en 2015 comme sur la seconde moitié de 2014, avec en parallèle un enregistrement des demandes dans la salle du rez-de-chaussée et un accueil différencié dans les deux bureaux contigus selon la nature de la ou des questions amenées par les intéressés (renseignements et inscription sur notre planning pour un accompagnement au recours, orientation pour une aide matérielle ou autre), puis le cas échéant la prise d'un rendez-vous individuel dans la semaine, pour les suivis de dossier et les situations particulières.

L'équipe d'accueil pour chaque permanence a tout au long de 2015 compté deux salariées et une demi-douzaine de personnes supplémentaires, stagiaires et bénévoles, dont des interprètes, pour une meilleure compréhension et un travail plus efficace, générant moins d'attente.

Les **10450 passages en permanence** enregistrés au fil de l'année passée confirment l'augmentation notée après la baisse de 2013 : +13.5% par rapport à 2014, où nous avons relevés 9207 passages. Nous comptons donc **plus de 108 passages** en moyenne par permanence - contre 98 en 2014 - (dont 62 adultes et 46 enfants, ce dernier chiffre étant à nouveau celui qui progresse le plus, ce qui semble indiquer que ce sont principalement des familles accompagnées d'enfants mineurs qui sollicitent régulièrement notre aide). Le nombre d'entretiens menés dans le cadre des permanences est lui aussi à la hausse, **3883 sur 12 mois**, contre 3702 en 2014, soit une moyenne de **324 entretiens en moyenne par mois** dans ce cadre (309 en 2014).

## Gérer une domiciliation postale

En 2015, le mot « gérer » prend tout son sens concernant notre service de domiciliation postale, car il a fallu, après avoir enregistré des augmentations successives année après année et être arrivés au nombre record de 606 personnes domiciliées en moyenne chaque mois enregistré en 2014, inverser la tendance, en lien avec le déménagement.

Comme nous le disions dans notre rapport l'an passé, des tensions notées au moment des distributions du courrier, marquées par une trop grande affluence, nous ont conduits pour la première fois à faire à contrecœur ce que nous avons toujours réussi à éviter : donner un numéro d'ordre de passage aux personnes pour la réception de leurs lettres. Ce système, transitoire, a été accueilli avec soulagement par les intéressés et a contribué à apaiser les choses, alors que nous posions les limites de nos possibilités et devons inlassablement expliquer les raisons qui nous amenaient à le faire.

Un certain nombre de personnes bénéficiaires de notre adresse n'avaient plus de démarche en cours auprès de l'OFPPRA ou de la CNDA. Or la Préfecture a restreint courant 2015 l'acceptation de l'adresse de CASAS aux seuls demandeurs d'asile en cours de procédure (dans l'acceptation stricte des termes de l'agrément accordé à notre service).

Dans la perspective d'organiser le mieux possible le transfert d'adresse en raison de notre déménagement, et suite à ce raidissement préfectoral, nous avons demandé aux personnes que nous ne suivions plus dans leurs démarches administratives et juridiques de rechercher une autre adresse.

Tous les acteurs locaux gérant une domiciliation postale faisant état depuis des années d'une saturation récurrente et croissante de leur dispositif, nous savions que cela ne se ferait pas sans mal. Nous avons pris contact avec plusieurs partenaires à cet égard, et rencontré notamment CARITAS, qui a accepté de prendre le relais pour un grand nombre de familles.

Par ailleurs, nous avons prévenu les gens plusieurs mois avant le déménagement, et dans la crainte de la perte de courriers importants, avons encore continué sur les quatre premiers mois de 2016 à gérer, parallèlement à la domiciliation des personnes en procédure, l'ex-domiciliation des personnes qui ne bénéficient plus de l'adresse CASAS ! Nous avons pris les coordonnées de ces dernières afin de pouvoir les prévenir en cas d'arrivée de courrier durant la période de transition.

En toute fin d'année 2015, nous avons également dû effectuer auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile les changements d'adresse pour les 237 demandeurs d'asile domiciliés à CASAS que nous suivions alors dans leurs démarches, afin que les convocations et réponses leur parviennent bien rue Brûlée à compter de début janvier, et non plus quai Saint-Nicolas (tout le courrier arrivant à notre ancienne adresse ne pouvant nous être transféré par la Poste sur la base de la demande de transfert que nous avons mise en place sur un an pour l'association).

En avril 2016, alors que la gestion du système de transition pour les personnes radiées s'épuise, nous comptons 226 personnes domiciliées, 159 adultes (60 femmes, 99 hommes) et 67 enfants ; parmi elles, 46 familles (contre 164 au 31/12/2014...)

Cela nous permet d'offrir sans contrainte une domiciliation à de nouvelles personnes qui bénéficient de notre accompagnement dans le cadre d'un réexamen, d'autant plus que les personnes en procédure accélérée sont désormais traitées comme celles en procédure normale : elles bénéficient de l'adresse de la Plateforme jusqu'à l'issue de la procédure et non plus seulement jusqu'à la réponse de l'OFPRA, ce qui amenait CASAS à prendre systématiquement le relais avant l'application des nouvelles dispositions de loi. Certaines personnes récemment domiciliées à CASAS à l'automne 2015 ont d'ailleurs pu retrouver l'adresse à la PADA, au moment où les premières mesures de la nouvelle loi se mettaient en place.

Mis à part tous ces ajustements, très chronophages, la gestion du courrier s'est déroulée comme à l'accoutumée, avec la tenue d'une liste actualisée des bénéficiaires, le tri quotidien d'un grand volume de courrier, le classement rigoureux des lettres dans les pochettes ouvertes pour chaque personne ou famille domiciliée, et la transmission à d'autres coordonnées ou vers d'autres associations, notamment d'hébergement, (re)devenues référentes des intéressés.

Les deux moments de distribution hebdomadaires ont pu être maintenus tout au long de l'année, le mardi et le vendredi après-midi, grâce à l'engagement sans faille d'Ademir, le coordinateur bénévole, de Bernard, l'élément stable de l'équipe de distribution, et des nombreux stagiaires et bénévoles qui ont semaine après semaine scrupuleusement assuré toutes les tâches nécessaires avec régularité, attention et sans compter leur temps... Merci à tous !

Cela était d'autant plus important que nous avons poursuivi en 2015 le système initié l'année précédente, consistant à remettre les courriers d'orientation demandés la veille en permanence aux personnes concernées au travers de ces temps de distribution. Cela fluidifie le travail en permanence et limite l'attente de manière non négligeable, mais se répercute le lendemain en temps d'échange avec les destinataires de ces lettres.

## **Accorder des aides matérielles**

En 2015, nous enregistrons peu de changements par rapport à 2014.

Nous avons continué d'aider les personnes les plus démunies et à qui nous avons accordé le bénéfice de notre adresse postale, pour lesquelles notre association est ainsi devenue référente, au travers d'orientations régulières vers des associations partenaires, mais aussi au travers d'aides directes de première nécessité :

- Aide alimentaire, sous la forme de prescription de repas chauds au restaurant social Les 7 Pains ou à l'Etage, et au travers de la remise de tickets de cantine aux enfants de familles sans ressource
- Aide au transport local, par la prise en charge des frais de renouvellement de l'abonnement Badgéo qui permet des trajets illimités pour un faible coût quand les personnes concernées sont sans ressources
- Aide financière pour se rendre à Paris, à la convocation de la Cour, afin d'assister à l'audience où le recours sera examiné
- Aides en nature pour l'introduction en bonne et due forme des demandes administratives et juridiques que nous avons accompagnées (fournitures administratives, frais de fax et téléphone mais aussi les photocopies de tous les documents envoyés et les timbres nécessaires, certaines traductions...)
- Autres aides ponctuelles et exceptionnelles.

La délivrance de ces aides repose principalement sur les dons adressés à notre association, et sur les soutiens spécifiquement accordés pour cela par la Ville de Strasbourg et par plusieurs partenaires associatifs.

En 2015, le montant cumulé de ces aides s'élève à plus de **27 000 euros** :

Type d'aide accordé en 2015	Montant
Aide au transport badgéo : remise de bons CTS pour une valeur de	4914,30 Dont 2962,20 pris en charge directement par le CSP
Tickets de cantine	4128,40
Prescription de repas chauds	832,50
Accueil convivial en permanence	472,89
Aides exceptionnelles	1008,00
Timbres	1940,78
Billets SNCF convocations à Paris	13764,80
<b>TOTAL</b>	<b>27061,67</b>

### Quelques points particuliers à noter :

#### Aide alimentaire :

Le montant total des soutiens accordés en 2015 est inférieur à celui enregistré en 2014. Nous avons à nouveau accompagné un nombre important de familles dans l'introduction de demandes d'AFASE, et diverses dépenses de première nécessité, dont des frais de restauration scolaire, ont ainsi pu être couvertes. Toutefois le montant engagé pour des frais de cantine afin de soutenir une quarantaine d'enfants d'une trentaine de familles dans la durée, est tout-à-fait comparable à celui de l'an dernier. C'est le nombre de repas prescrits par notre association qui est en recul, et nous avons surtout aidé une vingtaine de demandeurs d'asile très isolés de cette manière. Un certain nombre de familles suivies ont en effet pu, courant 2015, être sorties du dispositif hôtelier 115 et être logées en appartement, ce qui nous a permis de les orienter préférentiellement vers des partenaires pour des colis alimentaires ou une aide permettant d'acheter des denrées à cuisiner..

#### Aide au transport:

Cette aide est en nette augmentation par rapport à celle accordée l'année dernière (+20%). C'est la durée de prise en charge qui a augmenté, car nous avons soutenu pratiquement le

même nombre de personnes : 265 personnes, demandeurs d'asile isolés en grande difficulté et tous les adultes des familles dont nous sommes référents (ces derniers, en cas de réponse favorable à leur demande d'AFASE, prenant en charge la dépense transport de leurs enfants, au titre d'une petite participation personnelle).

En 2015, nous avons testé un nouveau système, en chargeant d'emblée pour six mois les cartes d'abonnement des demandeurs d'asile s'adressant à CASAS au moment du rejet de leur dossier par l'OFPRA. La durée de la procédure de recours est en effet supérieure à celle-ci, et nous accordons systématiquement cette aide si précieuse aux demandeurs que nous suivons dans leurs démarches. Le bilan de cette initiative a été plutôt positif, en étalant dans le temps la remise de cette aide, en évitant aux personnes de revenir plusieurs fois pour l'obtenir et en limitant de ce fait l'afflux de personnes ayant besoin d'un renouvellement en fin de mois, avec la gestion d'un accueil nombreux et d'une attente dans nos petits locaux.

### **Concernant l'aide accordée aux familles:**

Les soutiens remis en 2015 ont permis à de nombreuses familles et personnes particulièrement isolées de faire face à des besoins de première nécessité, et sont venus améliorer leur quotidien, très impacté par le manque et la logique de survie, qui marginalisent fortement les intéressés. Outre l'accès à une alimentation régulière et équilibrée, les tickets de cantine, qui permettent de maintenir les enfants concernés dans le cadre scolaire et périscolaire avec leurs camarades du matin jusqu'à la fin de la journée de classe, ont aussi contribué à les protéger de la précarité.



L'aide au transport vient en appui, pour minimiser la fatigue et réduire la durée des trajets liés aux multiples démarches du quotidien : elle permet notamment de se rendre à l'école, souvent éloignée des lieux de résidence qui changent régulièrement, d'arriver rapidement sur les lieux de distribution gratuite de repas ou de colis, de gagner à temps les lieux où une place d'hébergement a été accordée par le 115... Cette aide offre aussi aux personnes qui restent sans solution pour la nuit une possibilité de s'abriter du froid et de se reposer pour un temps, et elle rassure en cas de contrôle.

**Une distribution de vêtements** à des familles a été organisée en septembre à l'initiative de stagiaires et de bénévoles qui ont récolté des habits pour enfants mais aussi pour adultes dans leur entourage ; elle a bénéficié à une trentaine de familles, soit une centaine de personnes (29 femmes, 22 hommes et 51 enfants) et a rencontré un franc succès. Cela a été aussi l'occasion de partager un temps de convivialité supplémentaire, et l'expérience très positive a été renouvelée en décembre, malgré le déménagement... Un grand merci aux organisatrices !

### **Aides exceptionnelles:**

Comme en 2014, nous avons accordé quelques aides exceptionnelles en 2015, pour un montant global de **1 000 euros environ**, et toujours essentiellement pour participer à des

frais de chancellerie, en lien avec l'introduction d'une demande ou conditionnant l'obtention d'un titre de séjour.

En 2015, **fournitures administratives et timbres** utilisés en appui à la procédure, représentent ensemble environ 5 000 euros. Comme précédemment, deux facteurs ont contribué à limiter les frais d'envoi postal : les personnes en procédure prioritaire, nombreuses dans notre public, ne devaient pas envoyer leur dossier directement à l'OFPRA comme dans le cadre de la procédure normale, mais amener leur dossier finalisé à la Préfecture, qui le transmettait à l'Office ; par ailleurs, tous les envois vers la CNDA se font désormais par fax.



**Une aide pour se rendre à Paris :** Comme en 2014, nous avons consacré environ 13800 euros à des aides permettant de se rendre à l'audience devant la CNDA. Les convocations de la Cour parviennent désormais plusieurs semaines à l'avance aux intéressés, ce qui nous a permis de donner préférentiellement des forfaits individuels pour cette dépense. Les personnes qui le peuvent se déplacent en voiture, les autres peuvent réserver des billets de bus ou de train au coût réduit. Ce nouveau système nous a permis de gagner un peu de temps sur la recherche de billets SNCF, sans pour autant pénaliser les demandeurs convoqués, et d'aider plus de personnes : on compte 196 bénéficiaires de ce type d'aide en 2015, contre 174 en 2014 (+13,5%).

**Règlement d'honoraires** aux avocats des requérants: il ne s'agit pas d'une aide financière, mais de la sécurisation du paiement des honoraires aux avocats de personnes que nous suivons, s'ils ne sont pas sollicités dans le cadre de l'aide juridictionnelle. Les demandeurs d'asile ne peuvent disposer d'un chéquier, or leurs conseils demandent à recevoir la totalité de leurs honoraires avant l'audience, ce qui met les requérants de province en situation difficile. Les personnes qui ont choisi un avocat payant et qui le souhaitent nous remettent tout ou partie (ce qui leur permet de mieux gérer cette dépense) du montant des honoraires en espèces, et nous établissons les chèques correspondants à l'ordre de leur conseil. Nous sommes intervenus seulement 18 fois dans l'année de cette manière, pour moins de 10 personnes, la majorité des demandeurs d'asile sollicitant désormais l'aide juridictionnelle.

## **Accompagner dans les démarches de la procédure d'asile**

**En 2015, CASAS a accompagné**

- **422** personnes adultes dans la constitution et l'envoi de leur dossier à l'OFPRA, dont **19** en demande de réexamen; cette action a concerné **559 personnes au total**, mineurs accompagnants inclus, et

- **412** personnes adultes dans l'introduction d'un recours devant la CNDA, au bénéfice de **559 personnes au total**, mineurs accompagnants inclus.

**1048 personnes au total, de 41 nationalités différentes ou apatrides**, ont bénéficié de l'aide aux démarches d'asile prodiguée à CASAS, un petit nombre de personnes et groupes familiaux ayant bénéficié et d'un accompagnement au dossier OFPRA et d'une aide au recours.

### **L'aide à la constitution du dossier OFPRA**

Une convention entre l'Association du Foyer Notre Dame, gestionnaire de la PADA, et CASAS, concernant la subdélégation à notre association de l'accompagnement de 400 personnes dans l'élaboration et l'envoi de leur dossier à l'OFPRA, a été à nouveau signée en 2015, avec l'accord de l'OFII. En raison des changements législatifs, cet accord a d'abord été conclu pour le premier semestre, et un avenant est venu le compléter, concernant la deuxième moitié de l'année.

Concrètement les choses se sont déroulées de la même manière que les années précédentes. Orientées avec un courrier de la PADA vers CASAS, les personnes concernées par notre accompagnement se sont présentées essentiellement au moment des permanences, où nous avons pu enregistrer leur demande, ainsi que toutes les informations nécessaires à la mise en place d'un premier rendez-vous : leurs coordonnées pour pouvoir les recontacter, la ou les langue(s) de communication pour pouvoir faire appel à un interprète le cas échéant, et la date limite pour l'envoi du dossier à l'OFPRA ou sa remise à la Préfecture pour les personnes en procédure prioritaire.

En 2015, de nombreuses personnes se retrouvent encore dans ce dernier cas de figure, en raison de l'inscription de leur pays d'origine sur la liste des pays sûrs. En effet, si le Kosovo, pays de forte provenance, a été effacé de cette liste le 14 octobre 2014, suite à une décision du Conseil d'État, il y a été réinscrit un an plus tard, le 9 octobre 2015. Par ailleurs, nous avons vu augmenter les arrivées de demandeurs d'asile venant d'autres pays figurant sur la liste tout au long de 2015 (et déjà précédemment), notamment les personnes venues d'Albanie, de Géorgie et des personnes d'origine arménienne.

Pour information, la **liste des pays sûrs** compte actuellement (et ce, depuis le 9 octobre 2015) les **15 pays** suivants : Albanie, Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Ghana, Inde, Kosovo, ARYM (Macédoine), Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Sénégal, Serbie.

Le travail réalisé à CASAS s'est aussi déroulé de manière similaire : information détaillée au moment de l'inscription, organisation par la coordinatrice d'un premier entretien, presque toujours en présence d'un de nos interprètes (sur la totalité des personnes reçues, moins de 5 % parlaient français, et moins de 2% l'anglais...), afin d'aider à compléter le formulaire remis en préfecture et de transcrire en français le récit détaillé des raisons de la demande de protection.

Ce sont toujours trois entretiens en général, qui sont fixés, afin de mener à bien cet accompagnement, qui se termine par une relecture systématique du dossier dans la langue comprise par la personne ou la famille reçue, et un envoi dans les formes et dans les temps de l'ensemble des pièces, dont souvent des documents à l'appui des déclarations des intéressés, documents que notre équipe aura aussi pris soin de traduire.

### *Evolution mensuelle du nombre des dossiers réalisés en 2015*

mois 2015	Nombre de dossiers OFPRA/nombre de réexamens	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants mineurs	Nombre total de personnes
janvier	6	3	3	-	6
février	40/3	20/2	20/1	9	49/3
mars	45	27	18	21	66
avril	43/5	27/3	16/2	10/4	53/7
mai	30/2	17/1	13/1	15	45/2
juin	33	20	13	11	47
juillet	51/2	29/1	22/1	10	61/2
août	40/4	20/2	20/2	8	51/4
septembre	25	14	11	11	36
octobre	9	4	5	3	12
novembre	62/3	30/1	32/2	26	88/3
décembre	19	11	8	9	28
<b>TOTAL 12 mois</b>	403/19 <b>422</b>	222/10 <b>232</b>	181/9 <b>190</b>	133/4 <b>137</b>	536/23 <b>559</b>

Comme on le voit sur le tableau ci-dessus, les orientations vers CASAS ont été assez régulières, jusqu'au moment où les premières dispositions de la loi ont été appliquées et où nos partenaires ont dû attendre des instructions de l'OFII pour poursuivre. En septembre/octobre, la baisse des orientations nous a donné un peu de marge pour accélérer les préparatifs du déménagement, mais un mois plus tard, il a fallu faire face pratiquement à une double demande, ce qui illustre bien l'adaptabilité de notre équipe, mise à rude épreuve sur cette fin d'année très chargée.

Les personnes et familles déboutées qui ont sollicité notre aide pour un accompagnement dans une demande de réexamen auprès de l'OFPRA se sont rapprochées directement de CASAS. Cette aide n'est pas accordée systématiquement, elle est conditionnée par l'examen préalable des éléments nouveaux sur lesquels sera fondée la demande : ils doivent être suffisamment solides pour permettre une réelle réouverture du dossier et un nouvel examen sur le fond de la demande.

### **L'accompagnement au recours devant la CNDA**

De même pour l'aide au recours, mais sans orientation de la PADA cette fois : les personnes viennent se signaler et présenter leur demande d'accompagnement dans le cadre d'une permanence, nous prenons en copie le courrier de rejet de l'OFPRA qu'elles viennent de recevoir, notons toutes les informations importantes, coordonnées, délais, et les recontactons rapidement pour le premier rendez-vous d'une série de trois, voire plus.

La nouvelle loi n'a malheureusement pas repris en compte l'aide au recours, qui ne fait plus partie des missions financées par l'Etat depuis début 2012. Malgré l'arrêt du

subventionnement qui nous était alloué avant cette date pour cet accompagnement spécifique, nous continuons néanmoins depuis lors de procurer ce soutien, au vu de son enjeu, et de la complexité croissante de l'exercice, qui pénalise, voire disqualifie toute personne sans compétence juridique qui tenterait de le faire seule. La méconnaissance de la langue française est par ailleurs un obstacle supplémentaire et de taille, qui fragilise la majorité des demandeurs d'asile que nous recevons.

***Evolution mensuelle des recours réalisés en 2015***

<b>mois 2015</b>	<b>Nombre de recours CNDA/ de recours suite à un réexamen</b>	<b>Nombre d'hommes</b>	<b>Nombre de femmes</b>	<b>Nombre d'enfants mineurs</b>	<b>Nombre total de personnes</b>
<b>janvier</b>	31	16	15	7	38
<b>février</b>	30	13	17	8	38
<b>mars</b>	24	17	7	11	35
<b>avril</b>	34	21	13	20	54
<b>mai</b>	42	25	17	4	46
<b>juin</b>	21	12	9	10	31
<b>juillet</b>	35	23	12	8	43
<b>août</b>	34	23	11	11	45
<b>septembre</b>	36	22	14	20	56
<b>octobre</b>	27	17	10	4	31
<b>novembre</b>	44	28	16	5	49
<b>décembre</b>	54	22	32	39	93
<b>TOTAL 12 mois</b>	<b>412</b>	<b>239</b>	<b>173</b>	<b>147</b>	<b>559</b>

En 2015, nous sommes revenus à des chiffres plus habituels concernant l'accompagnement au recours. Ce sont 412 personnes adultes (contre 499 en 2014, où un surcroît exceptionnel de demandes avait été induit par la venue d'une mission de l'OFPRA à Strasbourg au début de l'été) qui ont bénéficié de notre aide dans ce cadre particulier.

Ce nombre n'est pas pour autant négligeable, et nous avons par sécurité aidé quasi-systématiquement les personnes souhaitant bénéficier de l'aide gratuite d'un avocat à introduire une demande d'aide juridictionnelle. Nous avons en 2015 réalisé 40% de travail supplémentaire à cet égard, par rapport à 2014.

298 adultes et 78 enfants, soit 376 personnes au total, isolés ou membres de 71 familles, ont en effet bénéficié de ce soutien supplémentaire contre 212 personnes adultes l'an passé (279 bénéficiaires en incluant les mineurs accompagnants).

En 2015, nous avons été rejoints par un grand nombre de juristes bénévoles ou stagiaires, étudiants en Faculté de droit ou à l'ERAGE, l'Ecole des Avocats. Cela nous a été un précieux soutien, en particulier durant la période estivale et sur la fin de l'année.

Dans le cadre des délais resserrés qui contraignent cette démarche (un demandeur d'asile dispose d'un mois à compter de la notification du rejet pour envoyer par fax un recours à la CNDA), il nous paraît toujours aussi indispensable d'offrir un travail de qualité, qui prenne la mesure du dossier dans le détail, le temps de la rencontre, d'une écoute attentive et le temps de la réflexion.

Plusieurs entretiens, d'une durée minimale de deux heures en général, en présence d'un interprète, permettent de lier connaissance, de laisser le temps à la confiance de s'instaurer, de s'assurer que la personne accompagnée comme son vis-à-vis ont bien pris connaissance dans le détail de la décision de rejet de l'OFPRA et du compte-rendu de l'entretien qui s'est déroulé à Paris avec l'officier de protection, pour ensuite entrer ensemble dans la démarche du recours, où il s'agit de répondre à chaque argument de l'Office et d'apporter détails supplémentaires et éléments de preuve.

### **Le suivi des dossiers, la collaboration avec les avocats**

En 2015, le suivi des recours s'est encore renforcé, en lien avec la multiplication des aides à l'introduction d'une demande d'aide juridictionnelle.

Quand le Bureau d'Aide Juridictionnelle lui communique le nom de l'avocat désigné pour la défendre (membre du Barreau de Paris ou d'un des Barreaux de la région parisienne), la personne concernée revient vers nous pour une première démarche : adresser à l'avocat une copie complète du dossier, accompagnée d'un courrier évoquant la possibilité d'une collaboration.

Puis quand la personne est convoquée à l'audience où sa demande sera examinée par la Cour, elle recontacte CASAS pour joindre son avocat, à qui seront proposées plusieurs formules pour une bonne coopération : un entretien téléphonique avec son client, que nous organiserons dans nos locaux en présence d'un interprète de notre équipe, voire un rendez-vous sur place à CASAS dans les mêmes conditions, ou une relation épistolaire, où des questions communiquées par le conseil sont retravaillées par le requérant avec l'aide de nos intervenants, pour aboutir à la rédaction d'un complément de recours.

Nombreux sont les avocats qui acceptent de travailler de cette manière et nous avons en 2015 organisé au moins une dizaine d'entretiens téléphoniques par mois, ainsi que plusieurs journées d'interprétariat en différentes langues pour permettre aux avocats venus à Strasbourg de communiquer dans de bonnes conditions avec leurs clients. A ces occasions, des demandeurs d'asile hébergés en CADA qui sont soutenus par le même conseil sont aussi reçus dans nos locaux, pour lui éviter de se déplacer, mais avec leur propre interprète.

### **Après la réponse de la Cour**

Trois semaines après l'audience, les décisions sont affichées à la CNDA et communiquées aux intéressés. Si le taux relatif de reconnaissance d'un statut (cumul des accords donnés par l'OFPRA et par la Cour, statut de réfugié conventionnel et protection subsidiaire) a augmenté en 2015 pour atteindre 31.4% au niveau national, le nombre de personnes déboutées reste toujours très important.

Certaines d'entre elles reviennent à CASAS avec le projet de solliciter la réouverture de leur dossier à l'OFPRA, sur la base de nouveaux éléments confirmant leurs craintes en cas de retour. En 2015, nous avons pu accompagner un nombre un peu plus important (19 personnes adultes contre 7 en 2014) mais toujours restreint de ces personnes, car nos autres tâches étaient particulièrement débordantes, et par ailleurs, les nouveaux éléments sur lesquels les personnes souhaitaient fonder leur demande n'étaient pas toujours pertinents ou n'entraient pas dans l'acception bien particulière de l'Office concernant la notion de « nouveauté ».

Suite au rejet de leur recours, d'autres personnes ont sollicité de la Préfecture une régularisation de leur situation et un titre de séjour, certaines pour des raisons médicales, d'autres pour des raisons humanitaires, en valorisant leur intégration en France sur la base de différents critères, notamment, concernant les familles, une scolarisation régulière voire exemplaire de leurs enfants. L'introduction de ce genre de demande est souvent accompagnée par nos collègues de la CIMADE, avec lesquels nous nous concertons pour transmettre tous les éléments utiles.

Des réunions ponctuelles à la Préfecture pour examiner avec différentes associations des demandes de ce type ont eu lieu tout au long de 2015, et notre association était présente pour défendre les personnes qu'elle accompagne.

Nous avons eu la joie de voir aboutir positivement quelques demandes, après des années d'attente et d'angoisse pour les familles concernées...



## Chiffres 2015 de l'accompagnement

### La demande à l'OFPRA en 2015

Pays d'origine	nombre dossiers OFPRA hors mineurs accomp. /réexamens	dont nombre femmes	dont nombre hommes	nombre enfants	nombre familles	nombre personnes isolées	nombre total personnes
Afghanistan	22/1	5	17/1	8	5	14/1	30/1
Albanie	43/4	23/2	20/2	23/4	19/1	7	66/8
Algérie	1	1	-	-	-	1	1
Angola	3	1	2	-	-	3	3
Arménie	28	14	14	4	10	10	32
Azerbaïdjan	13	6	7	1	4	2	14
Bangladesh	6	-	6	-	-	6	6
Bosnie	5	3	2	5	3	-	10
Cameroun	3	1	2	-	-	3	3
Congo Br.	1	-	1	-	-	1	1
Erythrée	1	-	1	-	-	1	1
Ethiopie	1	-	1	-	-	1	1
Géorgie	53/3	21/1	32/2	5	11/1	34/1	58/3
Guinée Conakry	2	-	2	-	-	2	2
Iran	6/3	1/1	5/2	-	-/1	6/1	6/3
Kazakhstan	1/1	1/1	-	-	-	1/1	1/1
Kosovo	108/4	49/3	59/1	62	33/1	35/2	170/4
Macédoine	5	3	2	-	2	1	5
Moldavie	3	2	1	1	1	-	4
Montenegro	1	-	1	-	-	1	1
Nigéria	9	7	2	-	-	9	9
Pakistan	2/1	-	2/1	-	-	2/1	2/1
RDC	1	1	-	-	-	1	1
Russie	35/2	20/1	15/1	10	8/1	22	45/2
Serbie	5	2	3	5	2	1	10
Sierra Leone	2	1	1	-	-	2	2
Somalie	4	2	2	6	2	-	10
Sri Lanka	2	-	2	-	-	2	2
Syrie	5	1	4	-	1	2	5
Tchad	4	4	-	-	-	4	4
Turquie	12	4	8	1	1	11	13
Ukraine	13	6	7	1	4	5	14
Apatrides	3	2	1	1	1	1	4
TOTAUX Séparés 1ers dossiers/réex.	403/19	181/9	222/10	133/4	107/5	191/7	536/23
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>190</b>	<b>232</b>	<b>137</b>	<b>112</b>	<b>198</b>	<b>559</b>

## La demande à la CNDA en 2015

Pays d'origine	nombre recours hors mineurs accomp ./recours suite à réexamen	dont nombre femmes	dont nombre hommes	nombre enfants	nombre familles	nombre personnes isolées	Nombre total personnes
Afghanistan	4/1	1	3/1	-	-	4/1	4/1
Albanie	30/4	17/2	13/2	18/4	13/1	10	48/8
Algérie	1	-	1	-	-	1	1
Angola	2	1	1	-	-	2	2
Arménie	54/3	30/1	24/2	16	20/1	17	70/3
Azerbaïdjan	13/1	8	5/1	10/1	7/1	3	23/2
Bangladesh	16	-	16	-	-	16	16
Birmanie	1	-	1	-	-	1	1
Cameroun	1	-	1	-	-	1	1
Chine	1	-	1	3	1	-	4
Congo Br.	11	4	7	2	2	9	13
Côte d'Ivoire	2	-	2	-	-	2	2
Géorgie	58/1	17	41/1	10	12	36/1	68/1
Guinée Conakry	4	1	3	-	-	4	4
Irak	2	-	2	4	2	-	6
Iran	1/2	-/1	1/1	-/1	-/1	1	1/3
Kazakhstan	1	-	1	-	-	1	1
Kosovo	48	15	33	26	11	28	74
Liban	2	1	1	1	1	1	3
Macédoine	1	1	-	4	1	-	5
Madagascar	1	1	-	-	-	1	1
Mauritanie	1/1	-	1/1	-	-	1/1	1/1
Moldavie	3	2	1	1	1	-	4
Nigéria	7	3	4	-	-	7	7
Pakistan	3/1	-	3/1	-	-	3/1	3/1
RDC	12	7	5	5	3	9	17
Russie	57/11	32/7	25/4	20/7	17/6	30/2	77/18
Sénégal	1	1	-	-	-	1	1
Serbie	-/2	-/1	-/1	-/3	-/1	-	0/5
Somalie	3	3	-	-	-	3	3
Sri Lanka	1/1	-	1/1	-	-	1/1	1/1
Syrie	4	-	4	-	-	4	4
Tchad	7	6	1	3	2	5	10
Togo	2	-	2	-	-	2	2
Turquie	11	2	9	-	1	9	11
Ukraine	17/1	8	9/1	8	6	5/1	25/1
<b>TOTAL</b>	<b>383/29</b> <b>412</b>	<b>161/12</b> <b>173</b>	<b>222/17</b> <b>239</b>	<b>131/16</b> <b>147</b>	<b>100/11</b> <b>111</b>	<b>218/8</b> <b>226</b>	<b>514/45</b> <b>559</b>

Personnes ayant bénéficié des deux types d'aide  
(OFPRA et CNDA) en 2015

Pays d'origine	Nombre d'adultes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Nombre d'isolés	Nombre total de personnes
Afghanistan	2	-	2	-	-	2	2
Albanie	9	5	4	6	3	2	15
Arménie	2	1	1	1	1	1	3
Bangladesh	3	-	3	-	-	3	3
Géorgie	12	2	10	2	1	6	14
Iran	1	-	1	-	-	1	1
Kosovo	14	5	9	2	2	9	16
Moldavie	3	2	1	1	1	-	4
Nigéria	2	2	-	-	-	2	2
Pakistan	1	-	1	-	-	1	1
Russie	3	1	2	3	1	1	6
Turquie	2	-	2	-	-	2	2
Ukraine	1	-	1	-	-	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>18</b>	<b>37</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>70</b>

Familles monoparentales en 2015

Pays d'origine	Familles monoparentales
Afghanistan	3
Albanie	11
Arménie	11
Azerbaïdjan	6
Bosnie	1
Cameroun	1
Chine	1
Congo	2
Géorgie	3
Irak	2
Kosovo	8
Liban	1
Macédoine	1
RDC	3
Russie	11
Tchad	2
Turquie	1
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>

(76 en 2014)

Tableau global des personnes ayant bénéficié de l'aide aux dossiers en 2015

Pays d'origine	Nombre adultes	Dont nombre femmes	Dont nombre hommes	Nombre enfants	Nombre familles	Nombre personnes isolées	Nombre total personnes
Afghanistan	26	6	20	8	5	18	34
Albanie	72	39	33	43	31	15	115
Algérie	2	1	1	-	-	2	2
Angola	5	2	3	-	-	5	5
Arménie	83	44	39	19	30	26	102
Azerbaïdjan	27	14	13	12	12	5	39
Bangladesh	19	-	19	-	-	19	19
Birmanie	1	-	1	-	-	1	1
Bosnie	5	3	2	5	3	-	10
Cameroun	4	1	3	-	-	4	4
Chine	1	-	1	3	1	-	4
Congo Br.	12	4	8	2	2	10	14
Côte d'Ivoire	2	-	2	-	-	2	2
Erythrée	1	-	1	-	-	1	1
Ethiopie	1	-	1	-	-	1	1
Géorgie	103	37	66	13	23	66	116
Guinée Conakry	6	1	5	-	-	6	6
Irak	2	-	2	4	2	-	6
Iran	11	3	8	1	2	7	12
Kazakhstan	3	2	1	-	-	3	3
Kosovo	146	62	84	86	43	56	232
Liban	2	1	1	1	1	1	3
Macédoine	6	4	2	4	3	1	10
Madagascar	1	1	-	-	-	1	1
Mauritanie	2	-	2	-	-	2	2
Moldavie	3	2	1	1	1	-	4
Monténégro	1	-	1	-	-	1	1
Nigéria	14	8	6	-	-	14	14
Pakistan	6	-	6	-	-	6	6
RDC	13	8	5	5	3	10	18
Russie	102	59	43	34	31	53	136
Sénégal	1	1	-	-	-	1	1
Serbie	7	3	4	8	3	1	15
Sierra Leone	2	1	1	-	-	2	2
Somalie	7	5	2	6	2	3	13
Sri Lanka	4	-	4	-	-	4	4
Syrie	9	1	8	-	1	6	9
Tchad	11	10	1	3	2	9	14
Togo	2	-	2	-	-	2	2
Turquie	21	6	15	1	2	18	22
Ukraine	30	14	16	9	10	10	39
Apatrides	3	2	1	1	1	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>779</b>	<b>345</b>	<b>434</b>	<b>269</b>	<b>214</b>	<b>393</b>	<b>1048</b>

*NB : l'OFPRA, en tant qu'instance centralisant toutes les demandes d'asile, ne s'autorise à publier dans ses statistiques le détail des chiffres par nationalité qu'au-delà d'un certain pourcentage, pour des raisons de confidentialité. Les demandeurs d'asile enregistrés dans le Bas-Rhin n'étant pas tous accompagnés par notre association, CASAS n'observe toutefois pas les mêmes règles puisque les chiffres donnés ne reflètent pas l'état exact des demandes dans le département qui est supérieur.*

## **Evolutions mesurables 2014/2015**

**Accompagnement à la constitution du dossier OFPRA :** C'est à nouveau de manière aléatoire que les 398 personnes que nous avons accompagnées à leur arrivée nous ont été orientées par la PADA. Nous ne pouvons donc pas plus que les années précédentes analyser finement les données statistiques les concernant pour en déduire des évolutions. Toutefois nous pouvons faire les quelques observations suivantes, concernant des tendances récurrentes:

- Plus de 50% des personnes adultes que nous avons reçues venaient de 3 pays seulement, sur les 32 répertoriés: Albanie, Géorgie et Kosovo.
- Comme l'an passé, nous notons que les demandeurs d'asile arrivés dans le Bas-Rhin sont majoritairement européens, et plus encore ceux venus en famille.
- Le nombre global de familles et d'isolés que nous avons reçus est pratiquement identique à celui relevé en 2014, mais nous avons enregistré moins de mineurs accompagnants.

**Aide au recours :** nous revenons en 2015 pratiquement aux chiffres de 2013, accusant une baisse de 17% par rapport au nombre des adultes accompagnés dans leurs démarches de recours en 2014. Cette baisse ne touche toutefois pas les personnes de toutes les origines de la même manière ; ainsi, la demande géorgienne baisse de 27% et celle du Kosovo, de 60%, alors que les sollicitations reçues de demandeurs d'asile albanais ou russes restent stables. Nous enregistrons aussi une plus grande baisse concernant les familles (- 20%) que les isolés (- 10%).

Nous notons également que :

- La répartition hommes/femmes est similaire à celle de l'an passé, avec 42% de femmes et 58% d'hommes en 2015 (40 et 60% en 2014).
- Le nombre de mineurs accompagnants reste proportionnellement fort.
- Le nombre de pays d'origine se restreint encore: les personnes qui nous ont sollicités dans ce cadre venaient de 36 pays, contre 39 en 2014 et 43 en 2013.
- Plus de 53 % des demandes émanent de personnes venant de l'ex-URSS (7 pays) et 20%, de Kosovars et d'Albanais ; la demande européenne, en légère baisse, représente 76% de la demande globale.
- La demande africaine (14 pays) reste stable avec 13,6% et celle asiatique et moyen-orientale (10 pays) remonte à un peu plus de 10%.

Le nombre de *personnes ayant bénéficié des deux types d'aide* baisse à nouveau légèrement (70 en 2015, 88 en 2014, 32 en 2013).

### **Langues parlées à CASAS en 2015:**

- le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS (principalement l'arménien et le géorgien) représentent 42,3% de l'ensemble (48% en 2014)

- l'albanais progresse : 33% des personnes parlent cette langue, contre 28% des personnes accompagnées l'an passé
- le français (4,8%) et l'anglais (1,9 %) sont en net recul
- les autres langues concernent 18% des personnes, contre 13% l'an dernier : le serbe et le romani, le bangla, le portugais, le persan, l'ourdou, le turc, l'arabe, le tamoul, le kurde, le roumain, le somalien, le mandarin...

### ***Familles monoparentales :***

Presque un tiers (32%) des familles accueillies à CASAS en 2015 n'étaient accompagnées que d'un seul parent, le plus souvent la mère. Cette proportion est la même depuis plusieurs années.

## **Offrir des cours de français**

En 2015, et ce, malgré les perspectives du déménagement de l'association, nous avons poursuivi l'organisation de cours de français comme à l'accoutumée, avec une session sur l'année scolaire et une session d'été. Ces temps réguliers de rencontre et de découverte de notre langue comme du contexte culturel et social qui est le nôtre rencontrent toujours autant de succès.

En 2015, **326 personnes, de 31 nationalités différentes** ont pu s'inscrire et suivre les cours de français organisés par CASAS, des chiffres tout-à-fait similaires à ceux enregistrés l'an passé. Petite différence : un peu plus d'hommes que de femmes cette année parmi nos étudiants, alors que la parité était presque parfaite en 2014 !

Par contre, ce sont toujours les personnes venant d'ex-URSS qui dominent, près de 58% des inscrits, avec en tout premier lieu les personnes d'origine arménienne.

En 2015, **24 formateurs bénévoles**, contre 29 en 2014, ont porté cette action, certains intervenant plusieurs fois par semaine, afin de permettre à des personnes dont le quotidien est marqué par la précarité et l'instabilité, voire l'absence des repères de base (logement, alimentation, ressources), de vivre des moments positifs inscrits dans une régularité, où leurs compétences et leur motivation sont mobilisées, et où l'on peut trouver l'occasion de sortir de l'isolement pour se resituer dans un réseau amical.

Ces dernières années, nous avons souvent eu recours à une liste d'attente, dont nous constatons parallèlement qu'elle décourageait les intéressés, qu'il était difficile de recontacter ensuite. En 2015, nous avons mis en place un autre système, où quand toutes les places possibles sont pourvues, l'équipe d'accueil invite les personnes souhaitant s'inscrire à revenir à une date ultérieure, qui leur est précisée. Par ailleurs, les personnes que nous pouvons envisager d'accueillir encore dans les groupes existants passent d'abord un petit test de connaissance du français. Cette étape préalable qui avait (elle aussi !) été testée en 2014 est désormais systématiquement marquée, suite à la satisfaction exprimée par les formateurs concernant l'intégration des nouveaux apprenants en cours d'année.

C'est un gros travail supplémentaire, et plusieurs formateurs n'ont pas ménagé leur peine pour l'assumer, en sus de leurs autres tâches. Un grand merci à eux tous, qui ont permis cette évolution favorable !

*Bénéficiaires des rencontres en 2015:*

<b>PAYS de nationalité</b>	<b>Nombre de Femmes</b>	<b>Nombre d'Hommes</b>	<b>Total</b>
Afghanistan	2	8	10
Albanie	9	7	16
Angola	1	8	9
Arménie	33	33	66
Azerbaïdjan	6	4	10
Bangladesh	-	6	6
Bosnie	2	2	4
Cameroun	-	2	2
Congo RDC	1	1	2
Côte d'Ivoire	-	1	1
Géorgie	15	20	35
Iran	1	1	2
Kazakhstan	1	2	3
Kosovo	16	26	42
Macédoine	2	1	3
Mali	-	1	1
Mauritanie	-	4	4
Montenegro	-	1	1
Nigéria	4	5	9
Pakistan	-	2	2
Roumanie	-	2	2
Russie	30	23	53
Sénégal	2	-	2
Serbie	1	3	4
Sierra Leone	-	2	2
Somalie	1	-	1
Sri-Lanka	-	2	2
Syrie	1	3	4
Tchad	-	2	2
Turquie	-	4	4
Ukraine	12	10	22
<b>TOTAL</b>	<b>140</b> (152 en 2014)	<b>186</b> (161 en 2014)	<b>326</b> (313 en 2014)

*Au fil de l'année :*

*Au tout début de l'année, ce sont 7 groupes qui fonctionnent en parallèle, complétés par un groupe dit « sas » pour permettre aux nouveaux arrivants d'acquérir rapidement des notions de base afin de s'intégrer plus facilement.*

*En février/ mars, les groupes s'étoffent, jusqu'à compter pour certains plus d'une douzaine de participants, puis nous ouvrons trois nouveaux groupes de débutants à la faveur de l'arrivée de deux nouveaux formateurs.*

*Le moment familles du mercredi compte aussi son temps d'apprentissage du français, qui connaît un tel succès qu'à plusieurs reprises le groupe a dû être dédoublé pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions, dans la petite cuisine du rez-de-chaussée !*

*Les dix groupes fonctionnent jusqu'à fin juin. Diverses sorties sont organisées parallèlement par les formateurs, réunissant les apprenants d'un ou deux groupes en général : visites de plusieurs musées, découverte de la Médiathèque Malraux avec participation à des ateliers mensuels, goûters et pique-niques dans des parcs, et cerise(s) sur le gâteau, l'offre de visites et celle de pouvoir assister à des répétitions préalables et à la répétition dite « Pré-générale » de la Dame de pique, opéra de Tchaïkovski, à l'Opéra national du Rhin, le 12 juin 2015. Un très grand moment pour plus d'une trentaine de personnes !*

*De nouvelles inscriptions ont permis, grâce à l'engagement de 10 formateurs sur cette période particulière, de constituer dix nouveaux groupes pour suivre les cours d'été, dont un cours proposant de travailler autour de chansons qui a réuni des apprenants de niveaux différents, heureux et motivés par cette dimension musicale bienvenue. La plupart de ces groupes étaient composés de personnes toutes débutantes. Toutefois quelques personnes de niveau avancé ont pu elles aussi être soutenues dans leur perfectionnement, au travers de séances quasi-individuelles.*

*En septembre, de nombreuses nouvelles personnes sont venues se préinscrire et ont été reçues par la coordinatrice le 18 septembre, pour recevoir une information détaillée dans leur langue sur l'organisation des cours et se voir communiquer un rendez-vous pour le passage d'un petit test individuel.*

*Suite à cela, dix groupes ont pu à nouveau être formés, avec des nuances dans les niveaux (5 niveaux allant de tout débutant à moyen, et un niveau avancé).*

*En raison du déménagement, désormais tout proche, nous n'avons pas organisé de cours dans nos locaux, mais avons néanmoins réussi à organiser un cours par semaine pour chacun de ces groupes d'octobre jusqu'aux congés de fin d'année, grâce à la solidarité de nos partenaires du Centre Créatif et de Loisirs Les Bateliers et de la Paroisse réformée du Bouclier, qui nous ont chacun mis à disposition une salle de cours plusieurs fois par semaine. Nous leur disons toute notre gratitude pour ce fidèle et important soutien !*

*L'offre d'une formatrice supplémentaire nous a finalement permis, toujours sur cette même période, de proposer des cours d'alphabétisation à quelques personnes francophones mais jamais ou très peu scolarisées.*

### ***Avec quel matériel ?***

Les formateurs sont laissés libres du choix des supports avec lesquels ils vont aborder les différents thèmes de leurs cours. Ceux intervenant auprès d'un même groupe sont toutefois amenés à coordonner leurs interventions, et beaucoup d'informations circulent dans l'équipe grâce à la facilité des échanges par mail. Nous avons à disposition un certain nombre de méthodes de Français Langue Étrangère ou d'Intégration, notre classeur de ressources, outil évolutif, certains formateurs travaillent sur des supports audio ou des extraits de film, les sorties et projets originaux sont encouragés ! Par ailleurs, des contacts sont pris avec l'équipe du centre de ressources CRAPT CARRLI,

pour organiser une rencontre avec notre équipe juste après le déménagement, plusieurs de nos formateurs s'y rendant déjà ponctuellement ou régulièrement pour y chercher individuellement des conseils et de nouvelles pistes.

### ***Réunions d'équipe :***

Elles ont été particulièrement nombreuses et régulières en 2015, où les formateurs se sont retrouvés 9 fois, dont une première fois au restaurant pour marquer en même temps la nouvelle année de manière bien agréable et conviviale !

Complétées par des échanges fréquents par mail et téléphone, ces réunions ont permis de coordonner cette action de manière rapprochée et efficace.

## **Soutenir les familles**

Au-delà des aides matérielles (voir plus haut) que nous accordons aux familles en grande difficulté que nous suivons, nous réservons un temps spécial à leur accueil chaque mercredi, de 15H30 à 17H30.

Quatre ans ont passé désormais depuis le démarrage des « mercredis familles » à CASAS. Cette action se confirme, avec chaque semaine à de très rares exceptions près, l'organisation d'un temps de rencontre convivial autour d'un goûter, où l'équipe adapte aux personnes présentes, enfants et adultes, les propositions de jeux et d'ateliers, complétées par un cours de français pour les parents intéressés.

Cette équipe est composée d'une demi-douzaine de personnes engagées dans la durée, rejointes régulièrement ou plus ponctuellement par des stagiaires ou des bénévoles. Tout le monde n'étant pas mobilisé chaque semaine, l'envoi d'un compte-rendu de chaque séance, rédigé à tour de rôle, et de nombreux échanges de messages, de photos... viennent conforter la cohésion de l'ensemble.

45 rencontres ont été proposées tout au long de 2015, du 14 janvier au... 23 décembre, en dépit des cartons qui commençaient à s'entasser un peu partout à l'approche de la fin de l'année !

Jusqu'à l'été, une forte fréquentation a été enregistrée, avec une moyenne de 22 personnes présentes, dont une majorité d'enfants, accompagnées par 4 à 6 animatrices. Une petite baisse ensuite, certainement liée au fait que, jusqu'à début juillet, l'équipe d'animation n'était pas sûre de pouvoir maintenir les rencontres durant l'été, mais plusieurs stagiaires et bénévoles ont su prendre le relais. A la rentrée, les choses ont continué doucement, avec à nouveau en fin d'année 20 à 30 participants par mercredi !

L'idée de ce temps régulier d'échange, de jeu, d'activités manuelles et de convivialité, doublé le plus souvent par un petit cours de français pour les adultes, est de créer un repère positif dans la semaine pour ces familles en situation précaire, angoissées par l'attente d'une réponse et fragilisées par un quotidien de constante débrouille pour faire face à toutes les lacunes du système. De fait, ce sont souvent les mêmes familles qui sont venues et revenues, avec le sentiment d'avoir un endroit à soi, où l'on est connu et bienvenu et où l'on peut apporter ses goûts, ses envies, ses coups de tristesse et de découragement aussi.

Ces moments chaleureux ont permis, magnifiques gâteaux à l'appui, de marquer dignement des anniversaires (y compris celui d'une animatrice !), l'obtention des papiers, le départ d'une des formatrices qui proposait un cours, la fin de l'année... Beaucoup

d'inventivité aussi dans les jeux (dont un Memory créé spécialement pour CASAS par une de nos stagiaires) et dans les ateliers, qui suivent le fil des saisons.

Au-delà du fait de proposer un peu de stabilité, un temps de loisirs et de plaisir partagé, les animatrices de l'accueil des mercredis sont aussi attentives à nourrir une relation personnelle avec chacun, à soutenir les liens familiaux souvent mis à mal par l'exil et la précarité, à répondre aux questions que peuvent poser des parents, à informer sur des animations accessibles gratuitement pendant les temps de vacances, et orienter vers d'autres lieux comme les LAPE, qui offrent dans un cadre plus large la possibilité de rencontrer d'autres familles et des professionnels de la petite enfance...

A d'autres moments de la semaine, **le coin enfants**, aménagé au fond de la petite cuisine, nous a permis d'accueillir les enfants dont les parents étaient reçus en entretien, et de sensibiliser ceux-ci à l'importance de protéger leurs enfants de l'angoisse de ces moments où il faut reparler, de manière très détaillée de surcroît, des violences qu'ils ont subies.

Constamment en chantier, ce petit lieu chaleureux a bénéficié de l'animation de plusieurs stagiaires, de réaménagements successifs au gré de l'inspiration de ceux qui passaient par là, de ré-achalandage au travers de dons de jouets, de peluches et de l'attention et des patients efforts de rangement de Cristina, la fée qui savait rendre nos locaux accueillants pour le lendemain...

## Sorties et moments forts

**Le 22 avril**, tout le groupe s'est rendu au Musée d'Art Moderne et Contemporain pour un après-midi particulier.

### *Casas Accueil des familles Compte-rendu du Mercredi 22 avril 2015*

*Animatrices présentes : Anne, Isabelle, Primavera, Joulaba, Estelle*

*L'après-midi s'est déroulé au musée d'art moderne et contemporain.*

*9 adultes et 8 enfants âgés entre 4 et 14 ans ont participé à la visite guidée.*

*2 groupes d'adultes et un groupe d'enfants ont été constitués.*

*Une animatrice a fait découvrir aux enfants des sculptures et des peintures de façon ludique.*

*Ceux-ci ont été invités à réaliser des dessins à partir de l'observation des œuvres sélectionnées et commentées par notre guide.*

*Munis d'un cahier et d'un crayon les enfants ont su créer leurs dessins avec une touche d'imagination en s'inspirant du « modèle », assis par terre.*

*Ont été présentées : une sculpture de Richard Deacon « Quick », 2009*

*une sculpture de Rodin « Le penseur »*

*des sculptures de J. Arp « Nu Floral », 1957 et autres sculptures*

*une peinture de V.Kandinsky « Trois éléments », 1925*

*une peinture de V. Brauner « Arc-en-ciel », 1943*

*une peinture de A. Boetie « Seguire il filo del discorso », 1977*

*et pour finir la sculpture de Mimmo Paladino « Le jardin clos » 1992, située sur le toit du musée.*

*Les enfants ont pris plaisir à réaliser leurs propres œuvres. Curieux, participatifs et inventifs ils ont fait preuve d'attention et d'écoute.*

*Sensibilisés à l'art contemporain, certains en redemandaient. Chacun a pu repartir avec son cahier et les autocollants représentant les œuvres abordées.*

*Les adultes, répartis en deux groupes ont été également très participatifs et ont apprécié la démarche proposée par le guide. L'animation « passe-frontières »*

*Dans un premier temps, le médiateur nous a présenté les œuvres d'art qu'il avait présélectionnées pour l'animation. Nous avons ensuite constitué deux groupes de travail :*

- 1. Un premier groupe réunissant les personnes voulant travailler sur le tableau de AR Penck nommé « Vor dem Anuschluss » (groupe accompagné par Anne et Estelle)*
- 2. Un second groupe réunissant les personnes voulant travailler sur l'œuvre de Javier Perez nommé « intestins de vache » (groupe accompagné par Joulava).*

*Globalement, l'animation pour les adultes s'est bien déroulée. Les participants étaient concentrés et inspirés par les œuvres qu'ils avaient choisies. L'ambiance, bon enfant, était très agréable. Chaque participant a réussi, avec plus ou moins de facilité, à formuler des phrases pour s'exprimer sur l'œuvre choisie. Les familles tout comme les deux intervenants du Musée étaient ravies !!!!!*

*À la sortie du musée nous avons partagé le goûter sur l'herbe avant de nous séparer.*

**La semaine qui précédait**, des messages de paix avaient été écrits, décorés et attachés à des ballons gonflés à l'hélium, un atelier magique !



**Le 12 juin**, des familles se sont jointes au groupe invité à la répétition dite pré-générale de « la Dame de Pique » à l'Opéra National du Rhin, une sortie exceptionnelle.

Une accompagnatrice écrit :

*« Ce fut une soirée très réussie : chacun avait mis sa tenue de sortie et tout le monde était à l'heure, entraînant parfois des amis. Grande surprise ! C'est chanté en RUSSE ! « avec un accent français » ... comme le fait remarquer Tatiana. Photos-souvenirs à l'entracte sont indispensables. Plaisir et bonne humeur, malgré la fatigue des plus jeunes, ont égayé la soirée et la pluie avait cessé pour le retour en tram vers 23h.»*

**Deux distributions de vêtements** pour enfants et adultes ont aussi été réalisées dans le cadre des rencontres du mercredi et ont eu un grand succès.

En décembre, **musique** lors de plusieurs séances, et en particulier lors de la **fête du 16 décembre**, où des étudiants de l'ESTES dont deux stagiaires à CASAS se sont produits, ainsi qu'une chorale de parents, et où des cadeaux préparés par des enfants de l'Ecole Sainte-Anne, dans le cadre d'un projet en faveur d'enfants migrants accompagné par nos partenaires de la Pastorale des Migrants, ont été distribués.

## **Un très grand moment !**

### **Informé et sensibiliser aux enjeux du droit d'asile**

Concernant la nouvelle loi, nous avons fait en 2015 une dernière tentative pour faire entendre nos points de vue, et nos réserves concernant certaines mesures annoncées, en écrivant à plusieurs sénateurs, dont la Présidente de la Commission des Finances et le Rapporteur du projet de loi (voir en annexe).

En 2015, nous avons par ailleurs été submergés de demandes d'information et de conseil, auxquelles nous avons tout fait pour répondre de manière détaillée et efficace. Les actions de sensibilisation, qui ont toujours fait partie de nos missions, nous semblent aujourd'hui revêtir de plus en plus d'importance, pour clarifier les choses dans un contexte complexe et brouillé, soutenir des initiatives citoyennes, faire connaître nos autres actions...

A CASAS, un des principaux vecteurs de sensibilisation à la situation des demandeurs d'asile est l'accueil dans le cadre d'un stage d'étudiants, venus en particulier des écoles de travail social, ESTES, EDIAC, IFCAAD, ISSM, de la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg ou d'autres universités, de l'École des Avocats de Strasbourg (ERAGE)... Reconnu site qualifiant, CASAS contribue à la formation de ces étudiants et leur permet d'ancrer leur réflexion dans une expérience personnelle sur le terrain, au contact de personnes et familles confrontées à la recherche d'une protection et à d'autres problématiques spécifiques sur lesquelles il sera possible d'intervenir concrètement.

L'ESTES a organisé en début d'année une session sur « l'accompagnement des demandeurs d'asile », et cette année encore notre équipe a accueilli un groupe d'étudiants

dans nos locaux pour présenter notre travail ; par ailleurs, des animatrices du mercredi familles ont été invitées à intervenir à l'ESTES-même pour parler en détail de cette initiative.

De nombreuses autres rencontres, individuelles cette fois, ou des rendez-vous téléphoniques, pour la plupart menés par la directrice, ont permis de donner des informations précises, de répondre à des demandes particulières liées à des travaux universitaires portant sur des thèmes liés à la migration et à l'asile, mais aussi à la réalisation d'une émission de radio, d'articles de presse...

Nous avons également répondu à de nombreuses invitations, pour intervenir dans des cadres et auprès de groupes divers : classes, étudiants européens réunis au Conseil de l'Europe, paroisses, associations, mais aussi des communes souhaitant participer à l'accueil de réfugiés...

Notre bulletin d'information **Voix de Traverses** est paru deux fois en 2015, pour donner des informations sur le déroulement des actions et les préparatifs du déménagement à tout notre réseau. Ces informations ont été relayées, parmi d'autres, et notamment celles contenues dans le **rapport d'activité annuel**, par notre **site internet**, [www.casas.fr](http://www.casas.fr), qui a été reconstruit pour être plus facilement actualisable, et qui est régulièrement consulté. Merci aux deux Philippe pour leur aide précieuse!

Nous avons continué de participer aux réunions mensuelles de l'équipe de préparation du **cercle de silence** qui se réunit le 30 de chaque mois sur la Place Kléber, de 18 à 19H, afin de protester contre la criminalisation des étrangers.

Notre **Assemblée Générale** finalement est toujours une occasion privilégiée de communication. Elle n'a pas dérogé à la règle en 2015, où nous avons reçu avec plaisir Maguy Pellerin, du GISTI, venue nous parler juste avant la promulgation de la loi, des nouvelles perspectives du droit d'asile.

## Les moyens de nos actions

### Moyens humains

#### Des équipes bénévoles fortes

Sans l'énorme travail réalisé par des intervenants bénévoles, CASAS ne saurait répondre qu'à une infime partie des demandes. En 2015, de nouvelles personnes nous ont rejoints en nombre, pour un stage conventionné dans le cadre de leur cursus d'études ou dans celui d'un engagement personnel, et nous ont permis de poursuivre sur la lancée de 2014 où nous avons enregistré le chiffre record de 24 ETP de travail bénévole offert à notre association !

En 2014, nous avons dû faire face à un nombre très important de recours, d'où ce développement exceptionnel des interventions d'accompagnateurs et d'interprètes bénévoles. Cette année, les chiffres de l'accompagnement sont revenus « à la normale », mais le volume de travail global de l'association n'a pas nettement décré pour autant.

Toutes les tâches liées au déménagement, au développement des actions d'information et à la réflexion concernant la poursuite de nos actions dans un nouveau lieu, avec une nouvelle donne juridique se sont en effet ajoutées en 2015 au travail de terrain habituel.

- **Accueil, animation et accompagnement administratif et juridique : près de 125 personnes** ont contribué à la réception en permanence, à la gestion de la domiciliation postale, dont la remise des courriers, à la constitution des dossiers, aux animations du mercredi, à l'accueil à la porte au fil de la semaine et à la gestion de situations particulières et/ou urgente en offrant un volume de travail de **11.23 ETP**, se déclinant comme suite : 3,33 ETP pour l'accueil (2,13 ETP en permanence et 1,2 concernant le courrier), 7.3 ETP pour l'accompagnement administratif et juridique, et 0,6 ETP pour l'animation du moment famille du mercredi
- **Interprétariat et traduction : Comme l'an passé une centaine d'interprètes et traducteurs** bénévoles ont mis leurs compétences dans trente langues au service de nos différentes actions, offrant un volume de travail évalué à **7,52 ETP**
- **Les cours de français** organisés cette année ont reposé sur une équipe forte de **24 formateurs** qui se sont mobilisés en 2015 pour offrir des cours réguliers à une dizaine de groupes parallèles en moyenne, tout au long de l'année ; le volume de leur travail est évalué comme en 2014 à **2,3 ETP**.
- **Et aussi...**  
Pour assurer presque toutes les actions de sensibilisation extérieures, de secrétariat, d'envoi de courriers, d'organisation pratique de manifestations, dont l'Assemblée Générale annuelle, pour enregistrer les dons faits à l'association et établir les reçus, élaborer les bulletins d'information Voix de Traverses, travailler à l'amélioration et à l'actualisation du site internet de CASAS, réaliser de petites réparations, faire des achats, effectuer le tri complet des archives et d'autres rangements, notamment en vue du déménagement, et finalement préparer les cartons, faire des allers/retours vers la déchetterie, nettoyer les lieux... de nombreuses personnes ont donné plus d'un coup de main. Le volume de tout ceci cumulé est estimé à au moins **0,9 ETP** cette année.

**Le Conseil d'Administration de CASAS**, toujours composé de **14 membres au 31 décembre 2015**, s'est réuni huit fois cette année, afin de suivre de manière rapprochée le déroulement des actions et la préparation de notre départ du quai Saint-Nicolas, et de prendre les décisions nécessaires à la poursuite des missions de CASAS au fur et à mesure des évolutions.

En 2015, plus de **260 personnes bénévoles** se sont donc impliquées, ponctuellement ou très régulièrement, voire même quotidiennement, dans un seul domaine ou dans plusieurs, pour contribuer à réaliser les actions de CASAS.

La somme des temps d'intervention de toutes ces personnes correspond au volume de travail réalisé par près de 22 personnes à temps plein (**21,95 ETP**) ! Ce chiffre impressionnant est encore en dessous de la réalité, puisque pour accueillir, accompagner, former, il faut soi-même observer, s'informer, suivre des temps de formation, participer

aux réunions d'équipe et autres échanges, toutes choses qui ne sont pas comptées dans les totaux ci-dessus, et qui représentent d'autant plus de temps que de nombreux intervenants stagiaires découvrent le public et le travail de CASAS à leur arrivée et passent le relais à une personne nouvelle deux mois plus tard...

## **Une équipe salariée polyvalente**

Les missions des salariées n'ont pas notablement évolué en 2015. Le rôle joué par chacune d'entre elles reste bien défini, conseil juridique, accompagnement, interprétariat et traduction en langue russe, coordination du travail de terrain, gestion des situations urgentes, direction globale de la structure avec toutes ses dimensions... tout comme la marge d'adaptation offerte par leur polyvalence, soutenue par les échanges journaliers qu'elles entretiennent, les réflexions et tâches menées en commun.

En 2015, cette souplesse n'a pas suffi, et les salariées ont non seulement été amenées, pour mener à bien leur travail, le plus souvent contraint par des délais incontournables, à dépasser constamment leurs horaires, mais elles ont aussi été empêchées de prendre leurs congés. Cette situation pèse lourd sur le bilan financier de l'année, comme on pourra le constater à la lecture des comptes.

Début 2016, un plan d'apurement des congés en souffrance a été soumis au Conseil d'Administration par la directrice, afin de remédier à cette difficulté récurrente.

Fin 2015 et début 2016, des bénévoles investis dans différents domaines sont par ailleurs sollicités pour assurer la responsabilité d'une partie du travail, afin de soulager tour à tour les différentes salariées dans les moments où elles sont particulièrement exposées.

## **La formation des intervenants**

Elle s'est poursuivie sur les mêmes bases que précédemment, au travers d'échanges réguliers au sein de chaque équipe : une réunion hebdomadaire d'une durée de trois heures pour l'équipe d'accueil et d'accompagnement, une réunion de bilan tous les mois ou toutes les 6 semaines concernant les cours de français, un bilan à l'issue de chaque rencontre du mercredi familles, une réunion mensuelle pour le Conseil d'Administration, auxquelles viennent s'ajouter plus ponctuellement des réunions concernant de nouveaux projets ou une problématique particulière. Ces rencontres, qui toutes ont donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu, ont été complétées par de nombreux échanges informels.

La formation des nouveaux arrivants s'appuie aussi sur de temps d'observation, de briefing et d'évaluation. Les nouveaux formateurs vont souvent assister à plusieurs cours avant de démarrer leurs propres interventions, et échanger avec des formateurs de l'équipe sur les outils, les pratiques. Les futurs accompagnateurs vont observer plusieurs séries d'entretiens avant de se lancer, souvent en binôme constitué de deux personnes arrivées plus ou moins en même temps dans l'équipe, puis de manière encore plus autonome, en ayant recours au conseil et à la relecture d'un référent.

Un temps mensuel de « groupe de parole » animé par Georges Federmann, psychiatre, permet à l'équipe d'analyser ensemble certaines situations et d'échanger à un autre niveau que social ou juridique. Merci Georges pour ta fidélité à CASAS et pour ton appui !

Divers contacts avec des associations partenaires nous ont aussi permis de coordonner nos différentes interventions en tenant compte des évolutions liées principalement aux débuts de l'application de la nouvelle loi sur l'asile : nous avons échangé avec l'Armée du Salut, l'Association du Foyer Notre Dame, CARITAS, la CIMADE, le CSP, Emmaüs Strasbourg... Les enseignements tirés de ces différentes rencontres participent de la formation continue de l'équipe d'accueil, qui doit constamment ajuster son action aux réalités du travail des autres acteurs du réseau.

Trois temps de formation externe ont aussi pu être organisés pour l'équipe des accompagnateurs et interprètes. Fin janvier, deux journées d'observation des audiences à la CNDA et des rencontres avec des avocats sur place ont été proposées aux membres de l'équipe ; fin novembre, nous avons participé en nombre au colloque « le contentieux des étrangers, entre contraintes et complexité », organisé par le Tribunal Administratif et le Barreau de Strasbourg ; en décembre, une journée de formation commandée à France Terre d'Asile sur l'Afghanistan, a concerné plus de vingt accompagnateurs et interprètes de CASAS.

Finalement, un de nos stagiaires a, dans le cadre d'un travail universitaire, obtenu un rendez-vous à la CNDA pour un échange avec plusieurs juges, sur la base de questions que nous l'avons aidé à préparer, et a pu partager cette expérience avec l'équipe à son retour.

## Moyens financiers

### **Le renouvellement du partenariat avec l'AFND**

En 2015, l'OFII a pour la quatrième fois consécutive agréé la subdélégation à CASAS d'une partie de la mission d'aide au dossier OFPRA confiée à la PADA, soit l'accompagnement dans cette démarche en première instance de 400 requérants adultes.

Le montant accordé à CASAS pour l'aide à la constitution de chaque dossier est demeuré le même qu'en 2014 : 113 euros, ce qui porte la contribution versée par la PADA à CASAS pour les 398 personnes finalement accompagnées à **44 974 euros**. Ce montant inclut tous les frais nécessités par la réalisation de cette mission, frais de personnel, mais aussi fournitures, photocopies, frais postaux... Comme les années précédentes, ce montant comprend aussi le temps nécessaire à l'établissement d'un bilan très détaillé de notre action, destiné au Fonds européen FAMI, Fonds Asile Migration et Intégration, qui finance la Plateforme aux côtés de l'État.

### **Des subventions publiques et privées**

En 2015, nous avons tenté d'élargir nos sollicitations au travers de plusieurs demandes de subvention, qui se sont malheureusement soldées par un refus.

La Ville de Strasbourg demeure notre principal financeur public, qui nous a accordé 45 000 euros en 2015 au titre de notre fonctionnement, et également le renouvellement de son soutien à hauteur de 6 000 euros, pour une action d'aide alimentaire en direction de familles en grande difficulté que nous menons depuis plusieurs années. Par ailleurs, la Ville nous a désignés, et avec CASAS d'autres associations, comme bénéficiaires d'un don important d'Impact Média Pub, chargé du recyclage des gobelets durant le Marché de Noël fin 2014, le montant reçu correspondant à une part des consignes non récupérées.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, les villes de Schiltigheim, d'Illkirch-Graffenstaden et de Hœnheim nous ont à nouveau soutenus, tout comme l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg, dont la contribution est venue appuyer nos actions d'aide juridique.

L'Entraide et Solidarité Protestantes et l'ACO ont maintenu leur soutien aux projets de CASAS, ainsi que plusieurs partenaires avec lesquels nous collaborons de longue date, notamment CARITAS et la communauté Emmaüs de Strasbourg.

## **L'augmentation des dons**

Le montant des dons de particuliers, de paroisses et d'autres organismes et des adhésions a encore progressé en 2015, plus de 85 600 euros, + 7% en comparaison de l'année dernière, et continue de constituer la première source de financement de notre association (hors bénévolat).

Cette augmentation vient en partie compenser la baisse, sévère, des subventions enregistrées cette année.

De nombreux donateurs aident CASAS très fidèlement depuis des années, d'autres nous rejoignent, touchés par les situations dont ils ont eu connaissance, certaines personnes font des dons au montant très important, ou mettent en place un virement mensuel au bénéfice de CASAS... Rappelons, pour ceux de nos donateurs qui sont imposables, que leurs dons à notre association ouvrent droit à une déduction fiscale non négligeable : 75% dans la limite légale de 530 euros de dons, et 66% au-delà, dans la limite de 20% de leur revenu imposable.

Depuis l'automne 2015, la possibilité sécurisée de faire un don en ligne est offerte, et un certain nombre de donateurs l'ont d'ores et déjà utilisée.

Ce soutien fort nous va droit au cœur, il légitime nos actions tout autant qu'il leur donne les moyens nécessaires à leur réalisation. Nous savons que nous ne travaillons pas seuls, mais que c'est grâce à toute une chaîne de solidarité que les conditions se trouvent réunies pour mener à bien nos missions. Nous sommes aussi particulièrement touchés par la confiance que cela sous-entend à l'égard de nos équipes de terrain et des options que nous prenons. Cette confiance se traduit d'ailleurs bien souvent de manière explicite, et nous recevons nombre de chèques accompagnés d'un mot d'encouragement qui parle de proximité et de reconnaissance de la qualité du travail engagé. MERCI pour tout cela !

## **Les aides en nature**

Merci aussi à tous ceux qui ont offert des moyens en nature à nos actions, en mettant à notre disposition des lieux pour héberger ou mener certaines de nos actions, en nous donnant du matériel pédagogique, du matériel de bricolage, des jouets, des peluches, des jeux, des livres, en venant avec quelque chose à partager, avec le groupe après le cours ou pour le goûter du mercredi, ou encore pour soutenir l'équipe qui mange bien souvent en travaillant, gâteaux, chocolats, sucre, café et tant d'autres petites attentions si précieuses.

Pour toutes ces aides, un merci tout particulier à la Paroisses protestante Saint-Mathieu et aux personnes qui ont hébergé des familles chez elles à notre demande, à la SEMIS, à l'Église Réformée du Bouclier et au Centre créatif et artistique les Bateliers qui nous ont soutenus en 2015 pour les cours de français, et à tous les amis de CASAS venus

manifester leur solidarité par un don en nature: même discrets, ces gestes d'amitié ne sont pas passés inaperçus...

### **Voilà, c'est fini...**

Nous voilà arrivés au terme d'une année bien particulière et, sur le seuil de la Maison Casalis, avant de tourner une dernière fois la clé dans la serrure, nous voulons saluer toutes les personnes, si nombreuses, qui ont passé cette porte à un moment ou à un autre de leur vie durant ces trente ans, et qui ont trouvé entre ces murs un sentiment de répit, de ceux que l'on éprouve quand on est chez soi.



Nous voulons aussi saluer et remercier tous ceux qui ont fait vivre ce lieu justement pour offrir ce répit si important, un accueil, du réconfort, et des réponses précises à d'innombrables questions dont dépendaient tant de choses essentielles. Ce faisant, ils ont aussi réjoui leur propre cœur, en partageant un engagement qui a du sens et des moments de rencontre inoubliables.

Parmi eux il y a les artisans de la première heure et ceux qui un peu plus tard ont construit le projet Maison Georges Casalis. La page se tourne aujourd'hui de « CASAS au 13 quai Saint-Nicolas », mais à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau, dans quelques jours, le temps de déballer quelques cartons, d'installer tables et chaises, nous poursuivrons, dans le même esprit, et toujours avec la même petite flamme.

**... et ça continue encore et encore...**

# Conclusion

Voilà nous sommes dans de nouveaux murs, nous avons pris nos marques, nous apprivoisons notre cohabitation avec la SEMIS, le CSP et la CIMADE. Le déménagement est derrière nous. Finalement 2015 a presque été une année normale !

C'est le moment de remercier tous ceux, salariés, stagiaires, bénévoles, enseignants qui ont pu combiner ce déménagement avec la poursuite de l'activité. Sans cette implication rien de tout ce que vous avez parcouru dans ce rapport n'aurait été possible.

Rien non plus ne serait possible sans le soutien sans faille de nos donateurs, personnes privées, paroisses, collectivités territoriales et, en particulier, la Ville de Strasbourg. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude

Reste maintenant à relever un double défi. D'abord celui de vivre avec la nouvelle loi et son incidence sur notre activité. Nous ne sommes plus en charge des dossiers OFPRA mais restons l'association de référence pour tous ceux qui n'entrent pas dans le cadre de la nouvelle loi. Nous restons surtout les seuls à nous occuper des recours devant la CNDA.

Le second défi est celui du financement. La disparition de toute aide de l'État nous conduit à rechercher de nouveaux financeurs, ce qui suppose de l'investissement en temps et en démarches dans ce qui n'était pas jusqu'alors notre occupation première. Pussions-nous ne pas être obnubilés par cette quête de l'argent au détriment de ce qui reste la raison de vivre de CASAS, venir en aide aux demandeurs d'asile !

Jacques SCHEER  
Président

# Annexes

## **Sigles**

**Lettre à la Présidente de la Commission des Finances**  
concernant le projet de loi sur l'asile

**Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en  
2015 : qui sont-ils ?**

Article de Philippe Fargues, in Population et Sociétés

Reproduit avec l'aimable autorisation de Gilles Pison, rédacteur en chef de Population et Sociétés, cet article peut être téléchargé gratuitement sur le site de l'Ined, en suivant le lien : <http://www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes/un-million-migrants/>

## **On veut aider**

Article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace,  
le 8 septembre 2015

## **Réfugiés**

**Roland Ries « un devoir humanitaire »**

Article paru dans L'Alsace,  
Le 12 septembre 2015

# Sigles

AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
ADA	Allocation pour demandeur d'Asile
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CASNAV	Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CFDA	Coordination Française pour le Droit d'Asile (coord. nationale)
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CODA	Coordination pour les Demandeurs d'Asile, autre nom de la PADA 67
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ETP	Equivalent temps plein
ESTES	Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
FLE	Français Langue Etrangère
GISTI	Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IFCAAD	Institut de Formation au Travail Educatif et Social
ISSM	Institut Supérieur Social de Mulhouse
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français
PADA	Plateforme d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile

*Courrier de CASAS adressé à Madame Michèle André, Sénatrice et Présidente de la Commission des Finances, ainsi qu'à Monsieur François-Noël Buffet, Sénateur et Rapporteur du projet de loi sur l'asile*

Madame Michèle André  
Sénatrice  
Présidente de la Commission des finances  
22 Boulevard Lavoisier  
63000 Clermont Ferrand

Strasbourg, le 16 mars 2015

Objet : **projet de loi sur l'asile**, n° 193

Madame la Présidente,

Alors qu'un projet de loi concernant la réforme du droit d'asile est appelé à être prochainement voté par le Sénat, nous nous permettons de soumettre à votre attention un certain nombre d'observations que nous avons pu tirer de nos actions de terrain, au fil du temps. Notre association œuvre en effet depuis trente ans dans le Bas-Rhin à l'accueil et à l'accompagnement de demandeurs d'asile en grande difficulté, non hébergés dans des CADA.

Tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale, le projet de loi propose deux avancées que nous soutenons fermement :

- La mesure **autorisant le séjour de tous les demandeurs d'asile**, y compris de ceux qui seront mis en procédure accélérée : elle est indispensable pour leur permettre d'être traités plus équitablement, en matière d'hébergement et, par voie de conséquence, d'accompagnement juridique et social.
- La mesure **donnant un caractère suspensif à la procédure de recours pour tous** : c'est une condition indispensable à l'effectivité du recours, puisque la CNDA ne se prononce pas si le demandeur a déjà été refoulé dans son pays.

Nous souhaitons aussi vous soumettre un certain nombre de **préconisations** qui nous semblent primordiales. Nos observations rejoignent très largement les conclusions du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe dans son rapport du 17 février 2015 dont

nous nous permettons de vous envoyer, en pièce attachée, une copie ainsi qu'un extrait des recommandations.

Nous souhaitons de plus insister sur quelques points :

- **Le traitement prévu en cinq semaines par un juge unique de la CNDA pour les recours en procédure accélérée contrevient totalement aux conditions minimales nécessaires** à un examen sérieux et équitable des demandes en termes de compétences, d'indépendance, d'écoute et de déontologie. Le Conseil National des Barreaux en 2012 relève qu'un **délai de convocation ne peut être inférieur à trois mois** pour garantir une défense décente : le demandeur ne pourrait être correctement assisté par un tiers, comme l'impose la directive Procédures, dans un délai plus bref.

- La directive Procédures fixe un délai de trois jours pour l'enregistrement de la demande d'asile ; il est important que les **préfectures soient dotées des moyens nécessaires au respect de cette disposition**. Le risque est en effet que cela retarde l'accès des demandeurs à la préfecture, en amont, ce qui implique pour eux des démarches répétées, la multiplication d'attentes nocturnes, le danger d'être contrôlés par la police avant d'avoir pu faire état de leur demande et d'être placés en centre de rétention où la procédure est beaucoup plus aléatoire. La prise de rendez-vous doit être simplifiée ; elle pourrait se faire par internet avec la délivrance d'une forme de convocation préfecture sécurisée. La question de l'accès des demandeurs à la préfecture demande aussi un abandon explicite de la régionalisation qui entraîne *de facto* un engorgement des préfectures concernées. Par ailleurs, elle risque de voir se concentrer la quasi-totalité des demandeurs d'asile dans les métropoles régionales, dégradant les conditions d'hébergement et menaçant le lien de proximité entre les demandeurs d'asile et les personnes appelées à les recevoir. Les dysfonctionnements provoqués par la régionalisation sont soulignés tant par le rapport Létard-Touraine que par celui de la Coordination Française pour le Droit d'Asile. Il faut donc **établir ou conserver un échelon départemental ou infra-régional d'enregistrement des demandes d'asile, assorti d'une coordination d'acteurs locaux assurant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs au plus près de leurs besoins**.

Vous remerciant de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre démarche, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacques SCHEER, Président

## Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en 2015 : Qui sont-ils ? <sup>(1)</sup>

Philippe Fargues\*

Le nombre de migrants arrivés en Grèce et en Italie et de personnes ayant demandé l'asile en Allemagne a dépassé le million en 2015. Présentant une synthèse des statistiques disponibles, Philippe Fargues examine s'il s'agit d'une crise de migrants ou de réfugiés. Quels en ont été les facteurs déclencheurs ? Quelles sont les solutions pour en sortir ?

Un million de personnes environ sont entrées en Europe sans visa en 2015, au péril de leur vie, au cours de périodes variées sur terre et sur mer. Les côtes méditerranéennes de l'Europe détiennent désormais le triste record mondial de la frontière la plus mortelle. La crise migratoire met à l'épreuve des valeurs fondamentales de l'Europe, de la libre circulation entre ses territoires jusqu'à l'accueil des ressortissants de pays tiers nécessitant une protection internationale. Plusieurs questions se posent à propos de cette crise : Quelle en est la nature ? Est-ce une crise de migrants ou de réfugiés ? Les personnes qui entrent en Europe de façon irrégulière le font-elles pour des raisons économiques ou parce qu'elles cherchent une protection internationale ? Dans le premier cas, le consensus partagé par les gouvernements est que ces personnes doivent être reconduites dans leur pays. Dans le second, dans la mesure où elles demandent l'asile, l'obligation légale est de les accueillir le temps que leur demande soit traitée. Enfin, comment sortir au mieux de cette crise ?

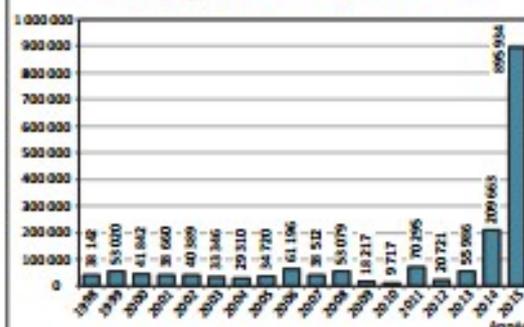
### La traversée de la Méditerranée : des routes changeantes

Alors que les entrées irrégulières en Europe à travers la Méditerranée sont un phénomène de grande

ampleur depuis les années 1980, leur importance et leurs caractéristiques ont changé de façon radicale au cours de l'année 2014.

La migration irrégulière à travers la Méditerranée s'est développée d'abord en raison de l'imposition de visas d'entrée aux ressortissants de pays tiers (ne faisant pas partie de l'Union européenne - UE) suite à la crise économique du milieu des années 1970. Le nombre d'entrées irrégulières de ce type s'est maintenu autour de quelques dizaines de milliers par an jusqu'en 2013 (figure 1). En 2014, elles atteignent plus de 200 000, et en 2015, près d'un million.

Figure 1. Entrées irrégulières par la mer en Grèce, Italie, Espagne, et à Malte, 1998-2015



P. Fargues, Population et Sociétés n° 532, Ined, avril 2016.

Sources : Grèce (registres de police), Italie (ministère de l'Intérieur), Espagne (ministère de l'Intérieur), Malte (Frontexwatch et, pour 2015, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés).

\* Centre sur les politiques migratoires (MPC), Institut universitaire européen de Florence ; Initiative pour le Moyen-Orient, Harvard Kennedy School de Cambridge.

(1) Cet article reprend un policy brief paper publié en décembre 2015 en l'actualisant (« 2015, the year we mistake refugees for invaders »).

En 2014-2015, les routes se sont progressivement déplacées de la Méditerranée centrale, à haut risque, vers la Méditerranée orientale, moins dangereuse. De fait, les routes migratoires avaient déjà changé de nombreuses fois, en raison des modifications de la carte des conflits au voisinage de l'UE (Syrie, Libye) et au-delà (Irak, Corne de l'Afrique), mais aussi des contrôles accrus des États de transit (Maroc) ou de destination (Espagne). Jusqu'en 2014, chaque route fermée par des contrôles de police était vite remplacée par une route plus longue et par conséquent plus périlleuse.

C'est ainsi que la Méditerranée est devenue la route migratoire la plus létale au monde depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Entre 2000 et 2015, on a enregistré 26 115 décès sur un total de 1 664 211 personnes ayant traversé, soit un risque de décès pendant le voyage de 15 ‰ en moyenne (avec un pic à 83 ‰ en 2009 – figure 2). Alors que l'année 2015 vient en second par le nombre absolu de décès (3 416), elle apparaît la moins létale avec un risque de décès de 3,7 ‰ (figure 2). Cette diminution sensible de la mortalité en mer vient de l'intensification des opérations de recherche et de secours de la marine italienne et d'un changement d'itinéraire. La route de 250 à 500 km de la Libye à l'Italie a été délaissée au profit de celle de 10 à 20 km entre la Turquie et les îles grecques du Dodécanèse.

### D'où viennent les migrants ?

Des nationalités diverses convergent vers un nombre limité de points d'entrée en Europe pour former des flux mixtes à la fois en termes d'origine et de statut (réfugiés versus migrants économiques). Une comparaison de la Grèce et de l'Italie au cours des cinq dernières années permet de tirer quelques conclusions (tableau) :

– la composition par nationalité des flux de réfugiés arrivant en Grèce et en Italie s'est rapidement modifiée.

Cela reflète à la fois l'émergence de nouvelles situations productrices de réfugiés (comme le conflit en Syrie) et l'ouverture de nouvelles portes à des mouvements de réfugiés plus anciens (Afghanistan, Érythrée, etc.). Les entrées de réfugiés se concentrent par ailleurs de plus en plus sur quelques nationalités, la part de celle la plus représentée s'étant accrue avec le temps. En Grèce la première nationalité (Afghans) représentait 28 % de toutes les entrées en 2011 contre 66 % en 2015 (Syriens) ; en Italie, les proportions étaient de 9 % en 2011 (Nigériens) contre 25 % en 2015 (Érythréens).

– les Syriens, qui constituent le groupe le plus important, ont changé de parcours en 2015. Ils empruntaient auparavant la route allant de la Libye, de l'Égypte ou du Liban vers l'Italie, quand ils ont soudainement changé d'itinéraire pour emprunter la route allant de la Turquie vers la Grèce. Cet abandon d'une traversée longue et périlleuse au profit d'une autre plus courte et moins risquée a permis à un nombre beaucoup plus important de réfugiés syriens d'atteindre les frontières de l'UE pour y demander l'asile.

La répartition des migrants irréguliers par nationalité est passée d'une majorité de personnes ayant peu de chances d'obtenir le statut de réfugié à une majorité de personnes ayant une forte probabilité de l'obtenir. On peut affirmer sans se tromper que les réfugiés représentent la majorité parmi les flux les plus récents, leur proportion parmi les migrants entrés irrégulièrement en Italie et en Grèce étant passée de 33 % à 76 % au cours des cinq dernières années. L'idée selon laquelle les personnes qui franchissent illégalement les frontières extérieures de l'Europe seraient pour la plupart des migrants économiques déguisés en demandeurs d'asile est de moins en moins crédible.

Alors que leur nationalité suggère qu'elles ont fui la

guerre, les persécutions et les menaces sur leur vie, la plupart des personnes entrées irrégulièrement ne demandent pas l'asile dans le premier pays d'arrivée en Europe bien que ce pays soit sûr. Ce constat a été utilisé par certains comme argument pour affirmer qu'il ne s'agit pas de vrais réfugiés mais de migrants économiques.

En réalité la plupart des réfugiés arrivent de façon irrégulière en Europe après un long séjour dans des pays de premier asile où ils n'ont pas accès à l'emploi. Une fois leurs économies épuisées, ou anticipant le moment où cela va arriver, ils ont besoin de trouver une source de revenu et n'ont alors pas d'autre choix que de partir.

La question de savoir quelle est l'origine de la crise – appel de l'Europe ou

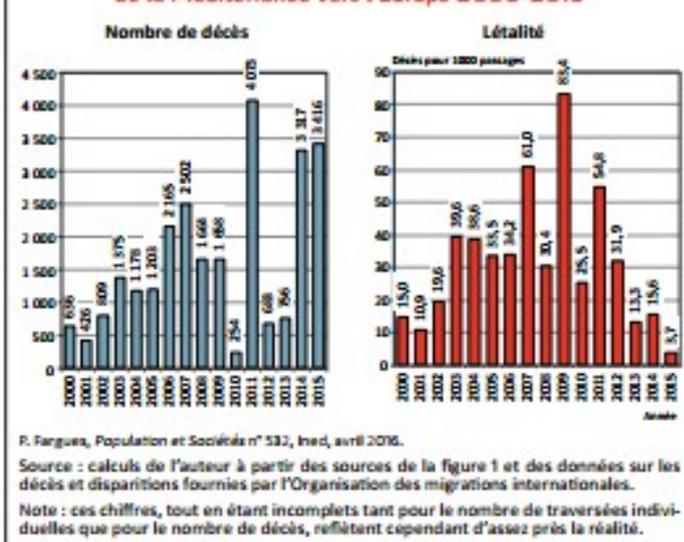
Tableau : Les dix nationalités les plus représentées chez les migrants entrés clandestinement en Grèce et en Italie 2011-2015

Pays de nationalité déclarée	Taux d'acceptation des demandes d'asile (%) <sup>*</sup>	Nombre de migrants entrés en Grèce et en Italie				
		2011	2012	2013	2014	2015
Syrie	94,6 %	947	8 507	18 972	74 461	462 689
Afghanistan	53,3 %	17 841	18 323	6 924	13 685	186 617
Érythrée	86,6 %	1 080	2 351	10 406	34 470	37 815
Irak	66,8 %	4 514	8 485	1 721	5 522	64 417
Albanie	4,4 %	11 982	12 374	5 497	7 299	16 077
Pakistan	21,4 %	5 980	807	2 835	8 834	25 044
Nigeria	29,0 %	28 827	2 874	925	1 674	22 044
Somalie	62,7 %	1 834	2 355	739	1 701	16 499
Bangladesh	10,9 %	2 486	417	1 723	9 535	9 090
Tunisie	8,4 %	2 429	3 944	4 205	7 520	1 023
Tous pays		119 635	90 145	82 684	247 262	952 246
Taux d'acceptation des demandes d'asile pour les réfugiés (%) <sup>**</sup>		33,5 %	47,9 %	62,9 %	70,9 %	75,7 %

(\*) Taux d'acceptation des demandes d'asile auprès de l'UE28 en 2011-2015 pour les réfugiés.

(\*\*) Taux estimé d'acceptation des demandes d'asile auprès de l'UE28 des migrants entrés clandestinement en Grèce et en Italie par année.

Figure 2. Mortalité en mer durant la traversée de la Méditerranée vers l'Europe 2000-2015



fuite des pays d'origine – a fait l'objet de nombreux débats en Europe. L'hypothèse de l'appel de l'Europe s'appuie sur le fait que le nombre d'entrées irrégulières a commencé à exploser en 2014, et que les opérations de recherche et sauvetage en mer lancées par l'Italie auraient encouragé un nombre croissant de personnes à traverser.

C'est cependant l'hypothèse de la fuite qu'il faut prendre en compte si une réponse doit être trouvée à la crise. Loin de diminuer, le niveau de violence dans les zones touchées par la guerre au Moyen-Orient n'a fait qu'atteindre de nouveaux sommets depuis 2014 et durant toute l'année 2015. L'État islamique a consolidé ses positions en Irak et s'est emparé de quasiment toute la Syrie centrale. De ce fait, il a mis sur les routes de nouvelles vagues de déplacés et de réfugiés s'ajoutant à celles déjà créées par le conflit préexistant. Qui plus est, la situation dans les pays de premier asile voisins de la Syrie s'est détériorée, notamment par l'insuffisance de l'aide humanitaire et les tensions croissantes entre les réfugiés et les pays hôtes.

On doit s'attendre à ce que que les mouvements de réfugiés dans le voisinage de l'Europe se poursuivent. D'un côté les guerres et les conflits alimentent la migration forcée de Syrie, Irak, Palestine et Libye. De l'autre, les réfugiés installés en Jordanie, au Liban, en Irak et en Turquie risquent eux aussi de migrer à nouveau.

### Les pays de premier asile sous forte pression

Le Moyen-Orient est à la fois l'origine et la destination de près de la moitié des vingt millions de réfugiés que compte la planète (HCR et UNRWA). La plupart des pays de la région n'ont pas signé la convention des Nations unies de 1951 relative au statut des réfugiés. Ils ont largement ouvert leurs portes aux réfugiés au début, et ils continuent de tolérer leur

présence, mais sans leur offrir le statut de réfugiés. Ils ont une approche humanitaire de la question par opposition à une approche fondée sur le droit. Les réfugiés sont des « invités ». En tant que tels ils n'ont pratiquement aucun droit. Une fois leur visa d'entrée expiré, ils deviennent des migrants illégaux risquant l'exploitation et la déchéance, ou doivent partir.

Les conditions des réfugiés vont se détériorer dans cette région, mais la situation de leurs hôtes va aussi se dégrader. La Turquie, le Liban et la Jordanie (et dans une moindre mesure l'Irak) sont sans aucun doute parmi les États les plus généreux, ayant ouvert leurs frontières et offert leur protection à 4,7 millions de réfugiés syriens depuis 2011. Mais cela a pesé sur leur économie. Depuis 2014, la Jordanie et le Liban ont pris des mesures rendant l'arrivée de nouveaux réfugiés pratiquement impossible. Ils limitent le séjour de ceux déjà dans le pays, ce qui laisse la Turquie

comme seul havre à la frontière syrienne. Les cas de retours en Syrie et de départs vers l'Europe sont de plus en plus fréquents. L'équilibre social, la stabilité politique et la sécurité sont désormais à rude épreuve, et plus seulement l'économie. Fermer la porte aux réfugiés et les contenir à la porte de l'Europe pourrait fortement déstabiliser ces pays, mettant ainsi indirectement en danger la sécurité de l'Europe.

### Quelles réponses de l'Union européenne à la crise ?

Comment l'Europe répond-elle aux défis actuels et anticipe-t-elle ceux qui se profilent ? Après une période où les États membres de l'Union européenne se divisaient en deux groupes – les tenants de la porte ouverte contre ceux des murs et des barbelés – une convergence de vue est apparue fin 2015. Maintenir les réfugiés hors d'Europe en est le leitmotiv. Des mesures ont été prises pour mieux contrôler les deux routes principales de migration irrégulière.

La route de Méditerranée orientale doit être contrôlée avec la collaboration de la Turquie. Fin novembre 2015, l'UE et la Turquie ont signé un accord pour assurer une protection temporaire aux Syriens et un soutien aux communautés turques les accueillant, et renforcer la coopération pour empêcher les migrations irrégulières entre la Turquie et l'Europe. L'objectif pour l'Europe est de contenir en Turquie le plus de réfugiés syriens possible. Pour la Turquie, c'est d'obtenir en échange une assistance financière accrue et, peut-être encore plus important, de négocier une libéralisation des visas accordés aux travailleurs turcs venant en Europe ainsi que de garder ouvertes les discussions sur l'entrée de la Turquie dans l'Union. Mi-mars 2016, la coopération est encore renforcée par un accord engageant la Turquie à réadmettre tous les

migrants passés irrégulièrement de son territoire vers l'Europe en échange de l'admission par l'Europe d'un nombre équivalents de Syriens dont le statut de réfugiés aura été déterminé en Turquie.

La route de Méditerranée centrale ne peut pas être contrôlée avec la Libye, d'où proviennent la plupart des personnes entrant illégalement en Italie. Il n'y a en effet aucun interlocuteur officiel crédible dans ce pays. C'est l'Europe qui s'en charge seule en étendant désormais le sauvetage à la traque en haute mer des passeurs de migrants opérant à partir de Libye, dans le cadre de l'« Opération Sophia » autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Les progrès ne viendront que si l'on s'attaque aux sources du problème. Si l'enjeu est de contrôler les migrations irrégulières, des visas doivent être accordés aux réfugiés dans leurs pays de premier asile avant qu'ils ne tombent dans les mains des passeurs. Au Liban, en Jordanie, en Turquie, etc., les ambassades des pays européens pourraient utiliser les procédures déjà existantes comme les visas humanitaires ou d'asile. Cela accroîtrait la sécurité, non seulement des réfugiés en leur évitant un périple dangereux, mais aussi des États membres de l'UE en permettant de vérifier l'identité des voyageurs avant qu'ils n'atteignent l'Europe.

Un nouvel outil, les centres d'enregistrement (*hot spots*), pour recueillir les empreintes digitales des migrants et déterminer leur statut, sont en cours d'installation en Grèce et en Italie. Ils servent à faire le tri entre les migrants en quête de protection dont la demande d'asile doit être instruite, des autres qui ne sont pas des réfugiés et doivent être reconduits. Les centres d'enregistrement visent à accélérer les procédures de tri et à éviter que ne se forment des foules traversant de façon désordonnée le continent entre les régions méditerranéennes d'Europe et celles du Nord-Ouest. Mais si l'on voulait que ce nouveau système contribue à l'élimination du trafic de passeurs à travers la Méditerranée, ce n'est pas en Europe mais dans les pays du voisinage que les centres devraient être installés : en Turquie, au Liban, en Jordanie, etc. Cela implique la mise en place recommandée de longue date de visas humanitaires ou d'asile dans les pays où se trouvent les réfugiés avant de s'embarquer dans un périple clandestin.

Finalement, il faut se rappeler que la crise des réfugiés se déroule avec en arrière-fond deux autres crises : une interminable crise économique productrice de chômage chez les Européens et une crise démographique qui fait planer la perspective de dépopulation. Les migrants peuvent être vus à la fois comme un problème (ils viennent concurrencer les natifs pour de maigres emplois disponibles), et une solution (ils pourront remplacer les natifs qui manquent). Alors que la crise économique va passer, la crise démographique va prendre de l'ampleur et sa résolution prendra du temps. Les migrations de remplacement pourraient faire partie des réponses de l'Europe à sa situation démographique.

Anticipant les besoins futurs, des politiques doivent être imaginées pour faire des réfugiés un atout, ainsi qu'on a pu le constater dans les prévisions économiques européennes de l'hiver 2015-2016 qui indiquent que les dépenses publiques additionnelles liées aux nouvelles migrations ont entraîné une hausse du PIB de 0,2 %. À moyen terme, un effet positif plus important est attendu sur la croissance du fait de l'augmentation de la main d'œuvre, à condition que soient mis en place un dispositif permettant de faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail.

#### Résumé

La Méditerranée est devenue la route migratoire la plus létale au monde depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, le risque de décès pendant le voyage y est en moyenne de 15 pour mille entre 2000 et 2015. Les réfugiés représentent la majorité des flux les plus récents. Leur proportion est passée de 33 % à 76 % parmi les migrants entrés irrégulièrement en Italie et en Grèce au cours des cinq dernières années. La « crise des réfugiés » se déroule parallèlement à une crise de dépopulation qui menace l'Europe. Les migrations de remplacement pourraient donc faire partie des réponses de l'Europe à sa situation démographique.

#### Le Comité de rédaction de *Population et Sociétés* a été élargi et comprend désormais :

Rédacteur en chef : Gilles Pison

#### Membres :

Cris Beauchemin,  
Carole Bonnet,  
Dominique Chauvel,  
Joëlle Gaymu,

Anno Goujon,  
Bruno Masquellier,  
Clémentine Rossier,  
Jacques Véron.

## « On veut aider »



Au CASAS, Maêva, Sarah et Marina aident des demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives.

### **Les images du petit Aylan et des files de centaines de réfugiés syriens ont ému les Alsaciens qui sont nombreux à vouloir apporter leur aide aux migrants. Mais comment faire et à qui s'adresser ?**

La famille Carat gère une affaire de restauration à Strasbourg (activité de traiteur et restaurant). Son laboratoire à Eschau fournit plus d'une centaine de mariages par an, pour beaucoup dans la communauté turque où l'on voit toujours les choses en grand. « En général, explique Erdiñç Carat, le fils qui tient un restaurant au centre de Strasbourg, on a 80 à 100 plats de rab par mariage, parfois plus. On les donne aux Restos du coeur ou au centre d'accueil municipal mais il y en a plus qu'ils ne peuvent prendre ».

Émue par le drame des réfugiés en Europe, la famille imagine alors de faire profiter les migrants de ces repas cuisinés et même de leur offrir plus que les seuls excédents des mariages. « On est aussi prêt à cuisiner gratuitement pour eux en semaine si on nous fournit les victuailles ».

Sauf que voilà : pour l'instant, ils ne savent pas trop comment faire. Ils se sont adressés à un adjoint de la Ville pour savoir vers qui se tourner pour proposer leurs services ; mais ils devront patienter le temps que Strasbourg - qui s'est déclarée volontaire pour héberger des migrants -, détermine des modalités concrètes de cet accueil. Les réunions s'enchaînent à la Ville pour mettre les moyens et les bonnes volontés en musique tandis que les citoyens appellent le standard et envoient des mails pour proposer qui, un hébergement, qui, des matelas, qui, son temps.

#### **Du temps**

Partout en Alsace, des bonnes volontés s'interrogent sur le meilleur moyen d'agir pour soulager les migrants qui fuient la guerre dans leur pays. Depuis l'emballement de la crise des migrants, « c'est plus d'une offre de bénévolat qui nous arrive par jour, indique Pascale Adam-Guarino, directrice du CASAS, collectif d'associations qui aide à l'accueil des demandeurs d'asile. On est toujours en recherche de bonnes volontés, mais il nous faut forcément des gens très disponibles pour accueillir, traduire, remplir les papiers de demande d'asile, donner des cours de français et surtout écouter ».

Si l'offre de service n'est pas adaptée aux besoins du CASAS, « nous l'orientons vers d'autres associations partenaires » comme la CIMADE, service œcuménique d'entraide, les associations d'hébergement (Horizon amitié, l'Étage,...), le Secours populaire ou le centre social protestant.

### **Des vêtements, des meubles, de la nourriture**

« La solidarité interassociation joue elle aussi à fond », confirme Camille Beaudoin de Caritas Alsace, réseau de charité catholique qui a également toujours besoins de bénévoles pour l'apprentissage du français langues étrangères, l'aide administrative ou l'alphabétisation. Tout comme celle entre les différentes activités. Ainsi aide alimentaire, vestiaire, bric-à-brac ou aide éducative sont à la disposition des migrants comme elle l'est pour toutes les autres personnes dans le besoin ». Donner à Emmaüs, à la Banque alimentaire, à la Croix-Rouge ou à toutes autres associations caritatives, c'est aussi aider les migrants.

### **Un toit**

L'offre spontanée d'hébergement en revanche est pour l'instant plus compliquée à gérer. C'est l'État qui finance les places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Les centres sont gérés par des associations ou des entreprises, l'attribution des places pour les primo-arrivants se faisant par l'Offi, office français de l'immigration et de l'intégration ou le 115.

En cas de trop-plein, les hôtels ou l'hébergement d'urgence sont sollicités, solution insatisfaisante pour tout le monde surtout pour les familles. « Souvent, elles ne sont prises en charge qu'une semaine sur deux » regrette Pascale Adam-Guarino. L'autre semaine, elles trouvent au mieux refuge dans une famille grâce à la solidarité de la communauté d'origine, au pire sous un pont ou dans une gare.

Les propositions de citoyens d'héberger des migrants chez eux sont donc bienvenues, même si le gros du flux migratoire n'a pas (encore) touché l'Alsace. En revanche, nombreux sont qui ne savent pas à qui s'adresser pour offrir ou louer leur toit. « On peut passer par les paroisses, ça fonctionne plutôt bien, conseille Daniel Tournier, directeur d'Accès 68, plate-forme départementale d'accueil des demandeurs d'asile. Ou attendre des précisions sur la marche à suivre via la voie officielle ». C'est en effet l'État qui peut décider de l'affectation du logement proposé vers un opérateur mais il faudra sans doute attendre la réunion de travail prévue samedi entre les maires de villes volontaires pour l'accueil des migrants et Bernard Cazeneuve au ministère de l'Intérieur à Paris, pour en savoir plus.

### **De l'argent**

Reste que si on hésite sur les moyens d'action, on peut toujours faire un don sonnante et trébuchant aux associations caritatives. L'immense avantage de l'argent est qu'il s'adapte à toutes les situations, surtout aux plus urgentes.

### ***Simone Wehrung***

*Pour en savoir plus et retrouver les appels à bénévoles, rendez-vous sur les sites des associations caritatives.*

# Réfugiés

## **Roland Ries : « Un devoir humanitaire »**

**Le maire socialiste de Strasbourg participera ce matin, à Paris, à la réunion organisée par le ministre de l'Intérieur. Tous les maires prêts à accueillir des réfugiés ont été conviés à la Maison de la Chimie. Roland Ries se dira prêt à accueillir entre 400 et 500 personnes, dans les mois à venir.**

Le 12/09/2015 05:00 par Yolande Baldeweck



Les représentants des associations strasbourgeoises réunis jeudi autour de Roland Ries, pour préparer l'accueil de migrants.

« Comme maire de la ville capitale des Droits de l'Homme, capitale de la démocratie locale, siège du Conseil de l'Europe, le maire de Strasbourg a une responsabilité particulière », répète volontiers Roland Ries. Lors de l'inauguration de la Foire européenne, il avait lancé un appel en faveur de l'accueil de réfugiés (L'Alsace du 5 septembre). Sa décision, explique-t-il, avait été prise bien avant la parution de la photo d'Aylan, le garçonnet syrien échoué sur une plage de Bodrum.

« C'est un devoir humanitaire de faire face à une catastrophe humanitaire », affirme-t-il, tout en sachant que les belles paroles ne suffisent pas. Procédant par étapes, la ville a mis en place, mardi, un numéro vert (0800 60 90 90) et une adresse mail (solidariterefugies@strasbourg.eu) avec un formulaire à remplir, pour recenser les bonnes volontés.

### **650 propositions**

« Jeudi, nous avons totalisé 650 propositions, par téléphone ou par mail, dont 20 % proposent un hébergement. Ce sont des gens qui peuvent mettre à disposition soit une chambre, soit un appartement vide, soit une résidence secondaire », résume le maire de Strasbourg. Lui-même possède « une petite maison dans les Vosges, qu'il pourrait mettre à disposition d'une famille... »

De nombreux Strasbourgeois se sont manifestés pour proposer des dons, des meubles, des vêtements, de la nourriture... « D'autres personnes, aussi bien des retraités que des jeunes, sont prêtes à accompagner les réfugiés dans leurs démarches ou à leur donner des cours de français », relève-t-il, plutôt surpris de l'élan de solidarité ainsi soulevé. En espérant qu'il ne retombe pas...

Jeudi, Roland Ries a réuni une trentaine d'associations - La Croix-Rouge, Emmaüs, la Cimade, Casas, Foyer Notre-Dame, etc. - représentées par une cinquantaine de personnes. Interpellé par ces responsables et bénévoles qui travaillent pour l'accueil des personnes en précarité et des autres demandeurs d'asile, il s'est engagé à ne pas utiliser les structures mises à leur disposition pour les nouveaux arrivants. « Il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul », s'est-il engagé solennellement. Ainsi, des casernes vides pourraient être utilisées, en liaison avec l'armée, pour les nouveaux arrivants, à condition d'assurer la mise en sécurité des bâtiments.

Car à Strasbourg aussi, les centres d'accueil des demandeurs d'asiles et les places d'hébergements sont saturés, si bien que la préfecture en loge une partie dans des hôtels. Selon Roland Ries, entre 2 000 et 3 000 personnes - venant en majorité de l'ex-URSS - attendent ainsi que soit statué sur leur sort. Mais d'aucuns avancent des chiffres plus élevés... D'où l'importance de la réunion organisée aujourd'hui par le ministre Bernard Cazeneuve - à laquelle le préfet de région Stéphane Frattaci est invité. Jacques Bigot, sénateur-maire PS d'Illkirch, et Olivier Becht, maire UDI de Rixheim (L'Alsace du 5 septembre), y participeront aussi. « Nous attendons des précisions sur les personnes qui vont être accueillies », indique Roland Ries, conscient de la nécessité de garantir la sécurité, et des accueillants, et des migrants.

La ville devra dire combien de personnes elle peut accueillir. « Entre 400 et 500 dans les mois qui viennent », estime Roland Ries qui compte sur les associations pour venir en appui, chacune dans son domaine de compétences. Ainsi Emmaüs pourrait recueillir les dons en meubles et les redistribuer. D'autres associations recueilleraient les vêtements. Il y a enfin la question de la scolarisation des enfants. « À voir avec le rectorat », souligne Roland Ries qui reconnaît un problème d'effectifs.

Dans un second temps, une fois que les migrants auront le statut de réfugiés, ils pourront bénéficier d'un logement social et de l'aide au logement. Le vice-président de l'Eurométropole chargé de l'habitat, Syamak Agha Babaei, a demandé aux bailleurs sociaux de recenser les logements disponibles. « Le chiffre n'est pas encore connu », observe le député Philippe Bies, président de Cus-Habitat et Habitation moderne, premier bailleur social d'Alsace, qui vient de participer à une réunion au niveau national. « Tous les bailleurs sont mobilisés, mais il y a des zones plus détendues que d'autres, avec plus de logements vacants », explique-t-il. D'où le rôle de l'État, comme coordonnateur également de l'accueil.

*Article paru dans L'Alsace, le 12 septembre 2015*



Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

**Ville de Strasbourg**  
**Conseil Général du Bas-Rhin**  
**Villes d'Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim et Hœnheim**  
**Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg**  
**ESP UEPAL**  
**CARITAS**  
**ACO**  
**Communauté Emmaüs Strasbourg**  
**CSP**  
**AFND**  
**FAMI**

Couverture: photographie Julia Guarino/Cyril Houel

**CASAS** *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*  
**2 rue Brûlée 67000 STRASBOURG**  
**Tél 0388251303 Fax 0388240583**  
[contact@casas.fr](mailto:contact@casas.fr) [www.casas.fr](http://www.casas.fr)